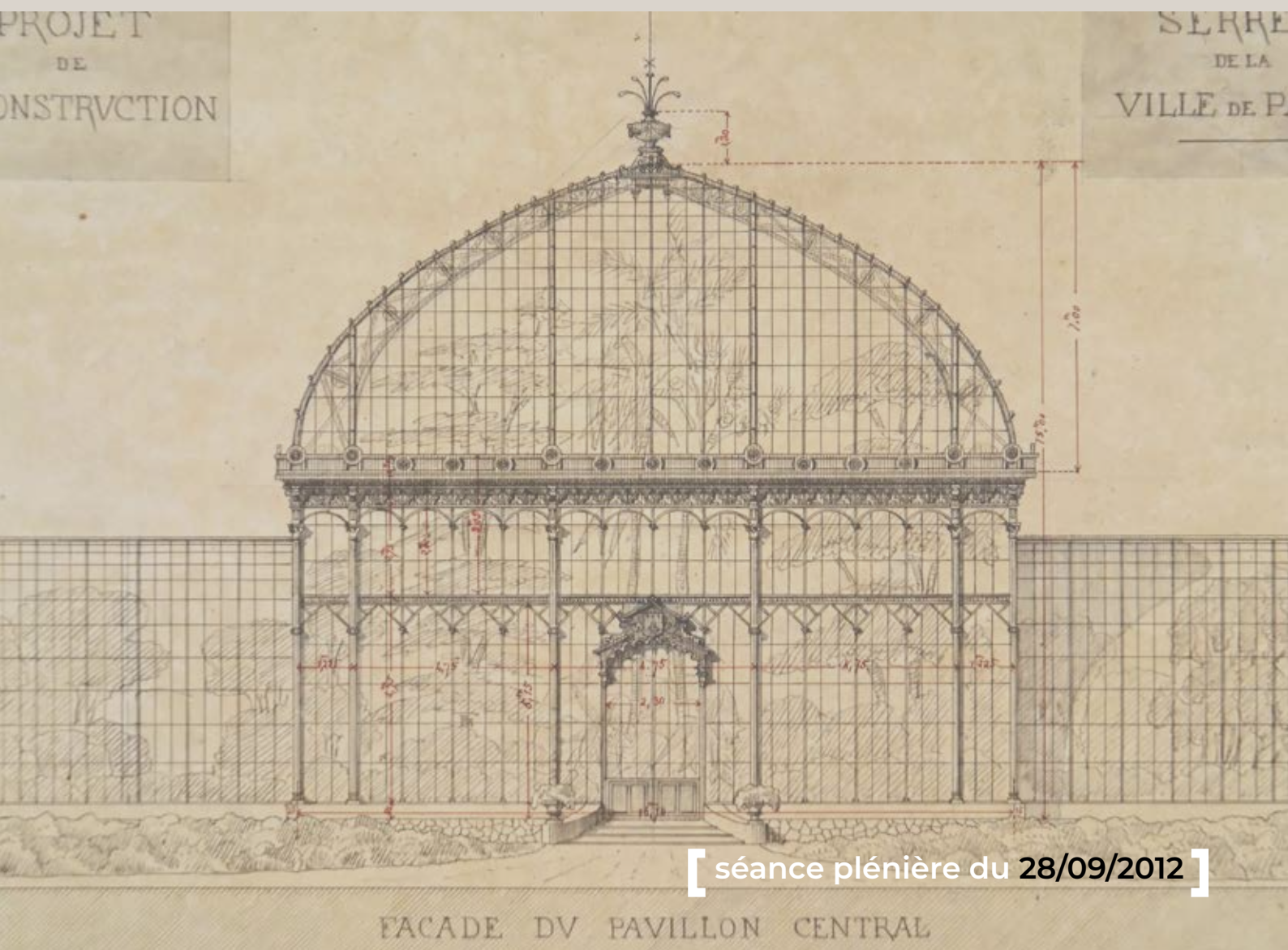


COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE - RENDU DE SEANCE



ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 6 novembre 2012.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Élisabeth Borne, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Bernard Gaudillère, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Daniel Imbert, Mme Agnès Masson, M. Philippe Moine, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol (représenté), M. Pierre Pinon, Mme Karen Taïeb, Mme Pauline Veron.

Excusés : Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Bortolussi, M. Pierre Housieaux, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, Mme Hélène Mace de Lepinay, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon.

FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE

Projet de modernisation du stade Roland Garros.....	4
1-3, av. Gordon Bennett et 1-3, av. de la Porte d’Auteuil (16 ^e arr.).....	8
2, av. Gordon Bennett et 43, av. de la Porte d’Auteuil (16 ^e arr.).....	14

SUIVIS DE VŒU

7, rue Jean Mermoz (08 ^e arr.).....	28
6, bd. Malesherbes, 2, rue Pasquier et 1-3, rue de l’Arcade (08 ^e arr.).....	30
14, rue Popincourt (11 ^e arr.).....	32
223, rue Lecourbe (15 ^e arr.).....	34
23bis, rue Dufrenoy (16 ^e arr.).....	36
28-30, rue de Vitruve (20 ^e arr.).....	38

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

5, cité Durmar (11 ^e arr.).....	40
9-11, rue de Pouy (13 ^e arr.).....	40
32, rue de Chambéry (15 ^e arr.).....	40
34, rue Navier et 68, rue Pouchet (17 ^e arr.).....	41
13, boulevard Berthier (17 ^e arr.).....	41
7-9, rue Esclangon (18 ^e arr.).....	41
30bis, rue de Nantes (19 ^e arr.).....	42
17, rue Rémy de Gourmont (19 ^e arr.).....	42
15, rue Ferdinand Gambon et 74-76, rue des Maraîchers (20 ^e arr.).....	42
114-116, bd de Charonne, 61-71, rue Alexandre Dumas et 45, rue Planchat (20 ^e arr.).....	43
69, rue des Orteaux (20 ^e arr.).....	43



Projet de modernisation du stade Roland Garros

FAISABILITÉ

Introduction

Après plusieurs années de réflexion et de débats dont la presse s'est fait largement l'écho, la Fédération Française de Tennis présente devant la Commission du Vieux Paris un projet en faisabilité dont les grandes options sont suffisamment abouties pour qu'elles puissent être présentées.

Pour bien situer les enjeux patrimoniaux de ce projet, le cadre actuel a été historiquement rappelé en trois volets : le Fond des Princes qui désigne la parcelle du bois de Boulogne concernée ; les serres d'Auteuil, anciennement « Fleuriste municipal » et le stade de tennis baptisé Roland Garros. Le projet proprement dit est exposé à la suite.

PROTECTION

Site classé du bois de Boulogne par arrêté du 27 septembre 1957.

1/ Le Fond des Princes

PRÉSENTATION

Les parcelles aujourd'hui occupées par le stade Roland Garros et l'ensemble formé par les serres d'Auteuil et le jardin des Poètes résultent de la division en deux parties d'un terrain constitué lors du réaménagement du bois de Boulogne sous le Second Empire. Les travaux de transformation du bois en promenade sous la direction d'Alphand sont imaginés dès 1852, et conduits entre 1854 et 1858 (*plan n°4, p. 6*). L'extrémité méridionale du nouveau bois est une parcelle triangulaire séparée de la ville de Boulogne au sud par le nouveau boulevard qui entoure le bois (ici, le boulevard d'Auteuil), au nord par l'allée ouverte sous la Restauration reliant directement la porte d'Auteuil à la « porte de Boulogne » (actuel rond-point des Anciens Combattants) et par la nouvelle enceinte de Paris à l'est.

Trois emprises étaient alors réservées à la culture des fleurs et des arbres pour les services municipaux (plantation des avenues, des squares, décoration des édifices publics etc...) : un jardin fleuriste à La Muette en 1855, et deux pépinières à Longchamp (1856) et Auteuil (1859, au nord de l'avenue de la Porte d'Auteuil). Dès 1867, le site de la Muette ne répondant plus aux besoins, son « transfert » est envisagé au Fond des Princes. Vers 1871, la parcelle fait l'objet d'un projet de transformation globale pour les établissements horticoles municipaux, dont il est aujourd'hui difficile de savoir s'il a été entièrement réalisé. Ce projet divise la parcelle en deux par la réouverture de l'avenue des Princes (ancien axe structurant nord-sud du bois). À l'ouest, est installée une pépinière (en complément de celle existant de l'autre côté de l'avenue de la Porte d'Auteuil depuis 1855), et, à l'est, est installé le Fleuriste municipal, dont les constructions s'étendent jusqu'à la limite de la zone *non aedificandi* de l'enceinte (plantée en pépinière). En 1898, la ville entreprend la construction de nouvelles serres, sous la direction de l'architecte Formigé qui en fait un nouvel équipement technique moderne et monumental, mais aussi un jardin public,

désormais ouvert au nord sur l'avenue de la Porte d'Auteuil. La parcelle occidentale créée vers 1871 et entièrement affectée à la pépinière est à son tour divisée en deux vers 1880 par le percement d'une voie à l'emplacement de l'actuelle allée Suzanne Lenglen (*plan n°6, p. 7*). Le terrain trapézoïdal situé à côté du Fleuriste est concédé au collège de France en 1881 qui y installe la « station physiologique » d'Étienne-Jules Marey. À partir de 1928, ce terrain évolue au gré de la cohabitation de l'Institut Marey et des différents équipements sportifs qui y sont aménagés (*plan n°7, p.7*). L'emprise du Fleuriste municipal est réduite côté ville de 9 à 6 hectares lors de la création du boulevard périphérique (projet de 1966, ouverture à la circulation en 1972), qui entraîne la disparition d'une partie de la pépinière et de serres basses (*plan n°8, p. 7*). Les équipements sportifs s'étendent à partir des années 1970 avec la démolition des pavillons de la station et l'extension du stade Roland Garros à l'ensemble de la pépinière, donnant la configuration actuelle d'occupation des terrains (*plan n°9 et 10, p. 7*).

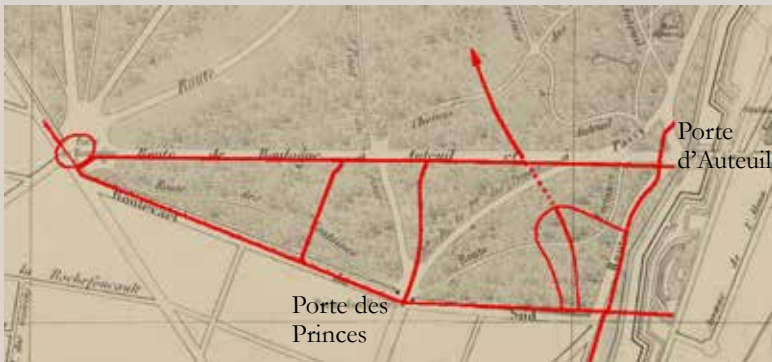
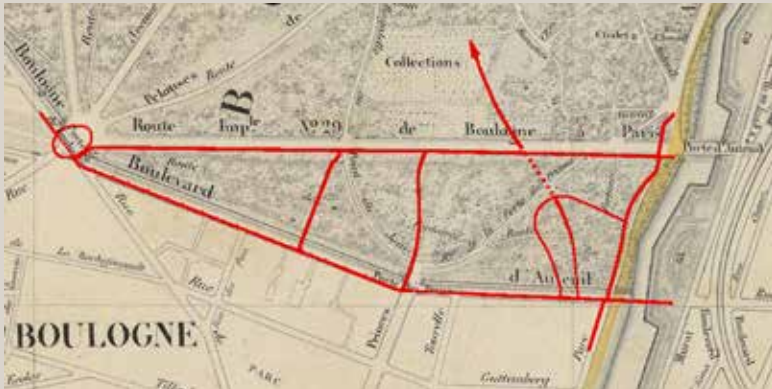
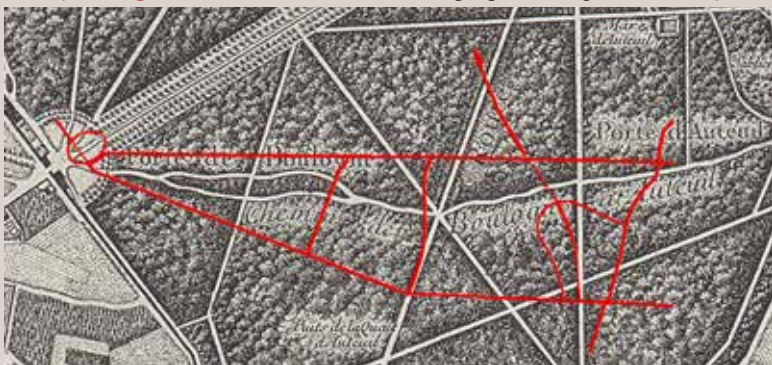
Vue aérienne du site prise en 1949 où sont encore visibles les pépinières à l'ouest et au nord du stade conçu par Faure-Dujarric ainsi qu'à l'est de l'emprise du Fleuriste municipal (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet).



Vue actuelle à vol d'oiseau de l'emprise du Fond des Princes aujourd'hui occupé par l'ensemble des équipements du stade Roland Garros tandis que sont visibles, au nord-est des serres principales, le jardin des Poètes. En rouge : limite actuelle du Fond des Princes.



(en rouge, le réseau actuel des voies, superposé aux plans anciens)



FOND DES PRINCES : 1731-1870

1/ 1731 – Détail du plan de Paris dit de Roussel : le tracé ancien des allées de la partie du bois de Boulogne à l'emplacement de l'actuel Fond des Princes est totalement différent. Seuls l'emplacement de la porte de Boulogne, marquant l'entrée du bois du côté de ce village (actuel rond-point des Anciens Combattants), et l'axe nord-sud de l'avenue des Princes (partie sud de l'actuelle avenue Gordon Bennett) ont subsisté. Sous l'Ancien Régime, cette partie du bois est entièrement plantée et si, comme toute forêt, certains secteurs sont régulièrement déboisés, aucune pépinière n'existe dans cette zone (alors qu'un jardin royal est créé sous Louis XV dans le village d'Auteuil).

2/ 1836 – Détail du plan du bois de Boulogne par Poyard : ce plan fait état des modifications apportées au bois sous le Restauration. C'est à cette époque qu'est percée l'avenue reliant directement les portes d'Auteuil et de Boulogne. L'actuelle avenue de la Porte d'Auteuil emprunte le tracé de cette « allée de Boulogne à Auteuil », perpendiculaire à l'avenue des Princes. C'est aussi sur ce plan qu'apparaît la première mention d'une exploitation horticole dans cette zone. Au nord de la nouvelle allée, entre la mare d'Auteuil et l'avenue des Princes se trouve une « pépinière d'étude » qui sera conservée dans les aménagements du Second Empire.

3/ Avant 1854 – détail du plan du bois de Boulogne : en introduction au chapitre concernant la création de la promenade du bois de Boulogne, Alphand publie un plan de l'état existant où sont indiquées les nouvelles limites du bois, qui est réduit au nord, à l'est et au sud, et étendu à l'ouest jusqu'à la Seine. Au sud (zone représentée en clair), le Fond des Princes est largement amputé et cédé à la ville de Boulogne pour être loti sous le nom de « parc des Princes ». La partie qui subsiste au sud de l'allée de Boulogne à Auteuil adopte la forme actuelle en triangle allongé dont la pointe est toujours la porte de Boulogne. Au sud, le Fond est délimité par le nouveau boulevard, dit d'Auteuil.

4/ 1866 – détail du plan de Paris : le Fond des Princes forme la partie méridionale du nouveau bois de Boulogne, dont les aménagements sont achevés en 1858. Il est entièrement boisé et traversé d'allées sinueuses dans l'esprit des promenades voulues par Alphand, qui relie essentiellement la nouvelle entrée du côté de Boulogne, la porte des Princes, aux autres entrées du bois, et vers le nord pour contourner la pépinière d'Auteuil. Le tracé de l'ancienne avenue des Princes apparaît toujours, mais elle n'est plus aménagée comme une avenue. À l'est, la terrain aboutit au pied de l'enceinte bastionnée de Paris, au-devant de laquelle existe une zone *non aedificandi* de 250 mètres de large qui englobe une partie du Fond des Princes (sa limite est représentée par un tiret).

5/ 1870 environ – détail du plan du bois de Boulogne publié par Andriveau-Goujon : sous la III^e République, le Fond des Princes évolue dans le tracé de ses allées. Au-delà de la porte des Princes, les allées se divisent désormais en V et dégagent plus largement les pavillons d'entrée. À l'est, l'allée qui longeait la contrescarpe est devenue la route des Fortifications, sur un tracé qu'emprunte aujourd'hui l'avenue du Général Sarrail.

FOND DES PRINCES : 1884-2012

6/ 1884 – détail du nouveau plan du bois de Boulogne : ce plan, qui laisse douter de la réalisation du premier projet de fleuriste municipal, présente un état mixte de la parcelle orientale, en partie plantée et en partie occupée par des serres. En revanche, il fait bien état de la division en deux de la parcelle occidentale, qui permet de créer le terrain attribué en 1881 au collège de France pour l'installation de la station physiologique d'Étienne-Jules Marey. Celle-ci se compose de deux petits pavillons (dont le dernier a été démoli en 1979) et d'une grande piste circulaire où Marey a pu mener ses observations de la décomposition des mouvements des hommes et des animaux grâce au procédé chronophotographique qu'il a inventé.

7/ 1928 – détail du plan du bois de Boulogne : premier plan général du Fond des Princes représentant le nouveau fleuriste municipal, construit entre 1894 et 1901 sous la direction de l'architecte Formigé. Les « serres d'Auteuil » occupent toute la parcelle orientale, entre l'avenue des Princes, retracée en S à cette occasion, et l'ancienne route des Fortifications, devenue l'avenue du Parc des Princes, en bordure de la « zone » démilitarisée de l'enceinte (où seront ensuite construits le stade Jean bouin, la piscine Molitor...). À l'ouest, l'Institut Marey n'occupe plus qu'une faible partie du terrain initial ; la piste circulaire a laissé place à des terrains de sport pour le club athlétique de la Société générale, puis pour le Stade français. C'est à cette date qu'est construit le premier terrain de tennis pour accueillir les rencontres de la coupe Davis. L'extrémité du triangle est toujours une pépinière.

8/ 1967 – détail d'un plan de projet pour le boulevard périphérique (archives de Paris) : le tracé du boulevard périphérique entraîne la réduction de la superficie de la parcelle du fleuriste municipal. À l'est, les pépinières sont remplacées par la tranchée de la nouvelle voie et sa bretelle d'accès, mais passe sous le jardin des Poètes préservé. Cette infrastructure a comme conséquence d'accroître la rupture entre le Fond des Princes et la ville. La création au nord de l'avenue de la Porte d'Auteuil de la bretelle d'accès à l'autoroute A13 contribue à enclaver encore plus le site.

9/ 1989 – assemblage des plans du jardin des serres d'Auteuil en et 1991 – du stade Roland Garros (archives de Paris) : dès 1980, le stade s'est étendu sur l'ensemble de la pointe occidentale du Fond des Princes, permettant de multiplier les courts de tennis nécessaires au tournoi international, mais aussi des terrains de football, de basketball, de handball... Le plan de 1989 correspond à une demande de démolition des deux blocs de serres secondaires (dites des pélargoniums en 1898), entre les grandes serres et la tranchée du périphérique, afin de créer une nouvelle serre d'exposition des collections botaniques (projet non réalisé ; les serres ont été détruites en 1989 et 2006). C'est la première demande de démolition de bâtiments d'origine sur ce site.

10/ 2012 – détail du Plan Local d'Urbanisme révisé : à gauche, l'état actuel du stade Roland Garros, avec l'indication de la nouvelle hauteur possible du court central (31 m). À droite, le jardin des serres d'Auteuil, avec l'indication de la protection au titre des Monuments historiques des grandes serres, des deux « pavillons d'exploitation » et des deux pavillons d'entrée, et l'indication du jardin des Poètes comme espace boisé classé.

[1-3, av. Gordon Bennett et 1-3, av. de la Porte d’Auteuil (16^e arr.)]

2/ Serres d’Auteuil

PROTECTION

Inscription Monuments historiques par arrêté du 1^{er} septembre 1998 : « jardin fleuriste et certains de ses bâtiments : le sol du jardin dans ses limites actuelles (excluant à l’est la partie correspondant au jardin des Poètes) avec la grille d’honneur, le saut-de-loup de l’entrée principale, la terrasse et son escalier y compris les 14 mascarons attribués à Auguste Rodin ; fontaine avec le bas-relief de Jules Dalou ; grande serre et serres dites principales situées de chaque côté du parterre ; façades et toitures des deux pavillons d’entrée ; façades et toitures des bâtiments d’exploitation situés à l’arrière de la grande serre. »

Serres situées dans le site classé du bois de Boulogne.

ANTÉRIORITÉ

CVP 25 avril 2006 : démolition du dernier carré des serres à multiplications. Pas de résolution.

PRÉSENTATION

En 1898, Jean-Camille Formigé, architecte en chef du service des édifices, promenades et jardins de la Ville de Paris, reçoit la commande de la reconstruction du Fleuriste municipal, sur la même emprise de la totalité du Fond des Princes, soit près de 9 hectares. L’architecte a utilisé cette ampleur pour donner de la majesté à cet outil de production conçu comme un parc. Pour *l’Architecture*, en 1901, « c’est un plaisir véritable d’apercevoir, au sortir des fortifications, sur la route de Boulogne, cette

création horticole (...). Ce n’est pas tout à fait le grand jardin à la française d’autrefois (...); c’est une chose plus moderne, moins apprêtée, moins conventionnelle, en plus parfaite corrélation avec nos idées d’à présent sur le confort et les agréments de la campagne, et répondant mieux à notre sentiment nouveau des utilités qui doivent contribuer au bien-être général » (L.-C. Boileau).

Le nouvel établissement, dont l’entrée se trouve avenue de la Porte d’Auteuil, se compose d’un ensemble monumental – les serres principales – et d’une série de bâtiments d’exploitation et de services. Les grandes serres (A, B, C *sur le plan*) sont disposées le long de l’avenue Gordon Bennett (ancienne avenue des Princes et Victor Hugo, dont le tracé est modifié à cette occasion pour agrandir le terrain), flanquées de serres secondaires à l’est (D, E) et de pépinières à l’extrémité du terrain jusqu’à l’enceinte. L’ensemble principal est composé à la manière d’un château classique sur un axe de symétrie rigoureux le long duquel s’échelonnent les différentes parties de

l’édifice, où les corps de bâtiments sont des serres et les cours des pelouses. Délimité par une grille d’entrée et un saut-de-loup flanqué de deux pavillons (bureau du jardinier et institut de botanique), l’espace principal est bordé de deux séries de triples serres latérales (pour les ficus) et de la serre principale (palmarium), placée comme un corps de logis principal au fond, dont la partie centrale est mise en valeur par un dôme (abritant un jardin d’hiver). Tous les outils du jardin classique régulier sont employés pour relier ces différentes parties en un ensemble cohérent, vertugadins, degrés, rampes, sculpture, balustrades et fontaines... Tous ces édifices, par leur taille et leur rehaussement sur des buttes artificielles dissimulent les serres secondaires et les « bâtiments d’exploitation ». Ces derniers sont les écuries et le « grand hangar » (avec des ateliers) construits en meulière et en brique entre le palmarium et le boulevard d’Auteuil. Comme une basse-cour flanquant la cour d’honneur, les serres secondaires bordent la composition principale à l’est ; situées dans



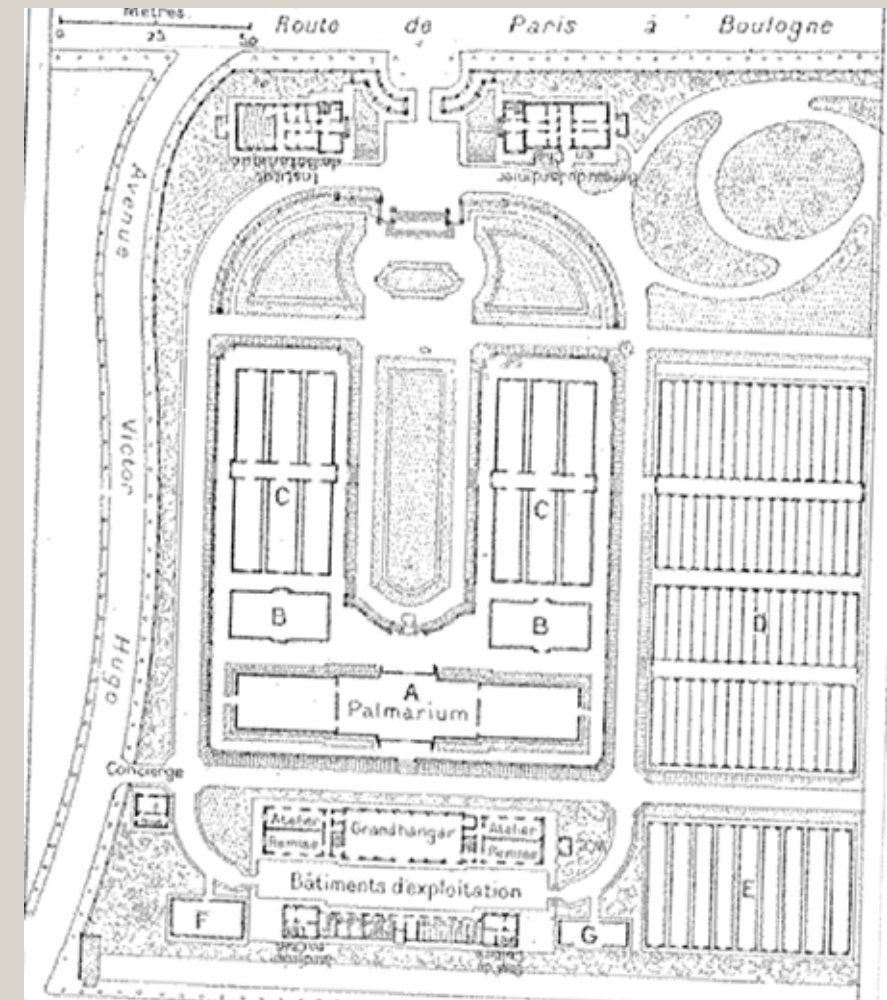
Extrait de «Le nouveau Fleuriste de la Ville de Paris», *La Revue horticole*, 1899, planche hors texte.



Vue du palmarium en construction, 1898 (Albert Chevojon, photographe, © BHDV / Roger-Viollet).



Vue des serres latérales en construction, 1896 (© Jean Eugène Durand. / BHDV / Roger-Viollet).

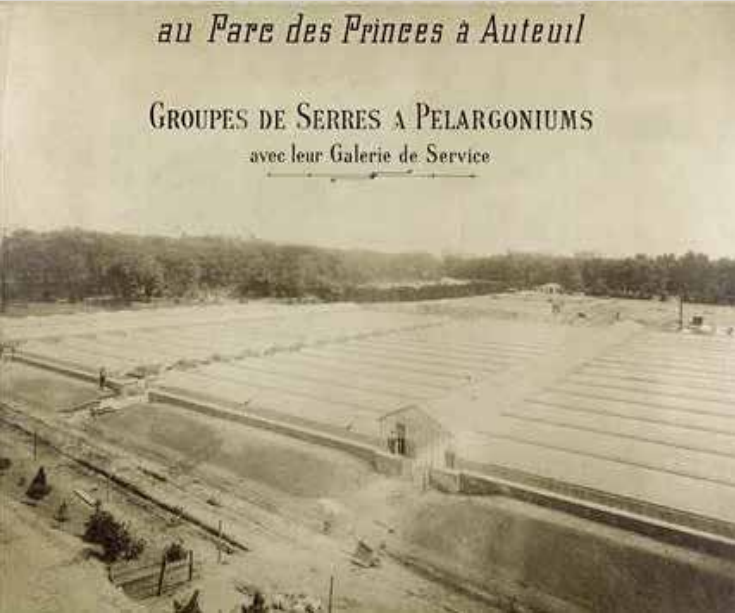


Plan du nouveau Fleuriste, dans E. Maglin, «Les serres de la Ville de Paris», *La Nature*, 1898.

État d'origine : les grandes serres

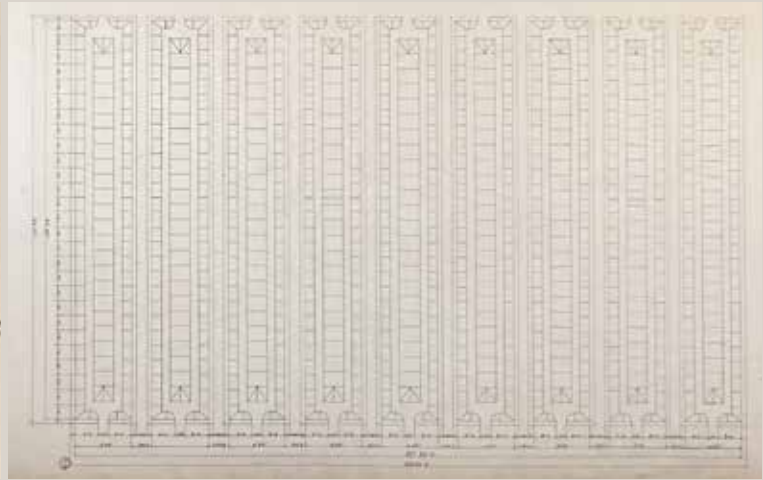
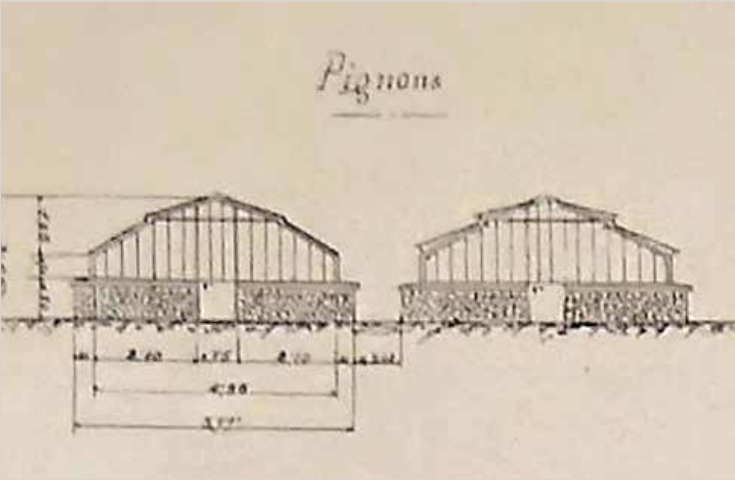
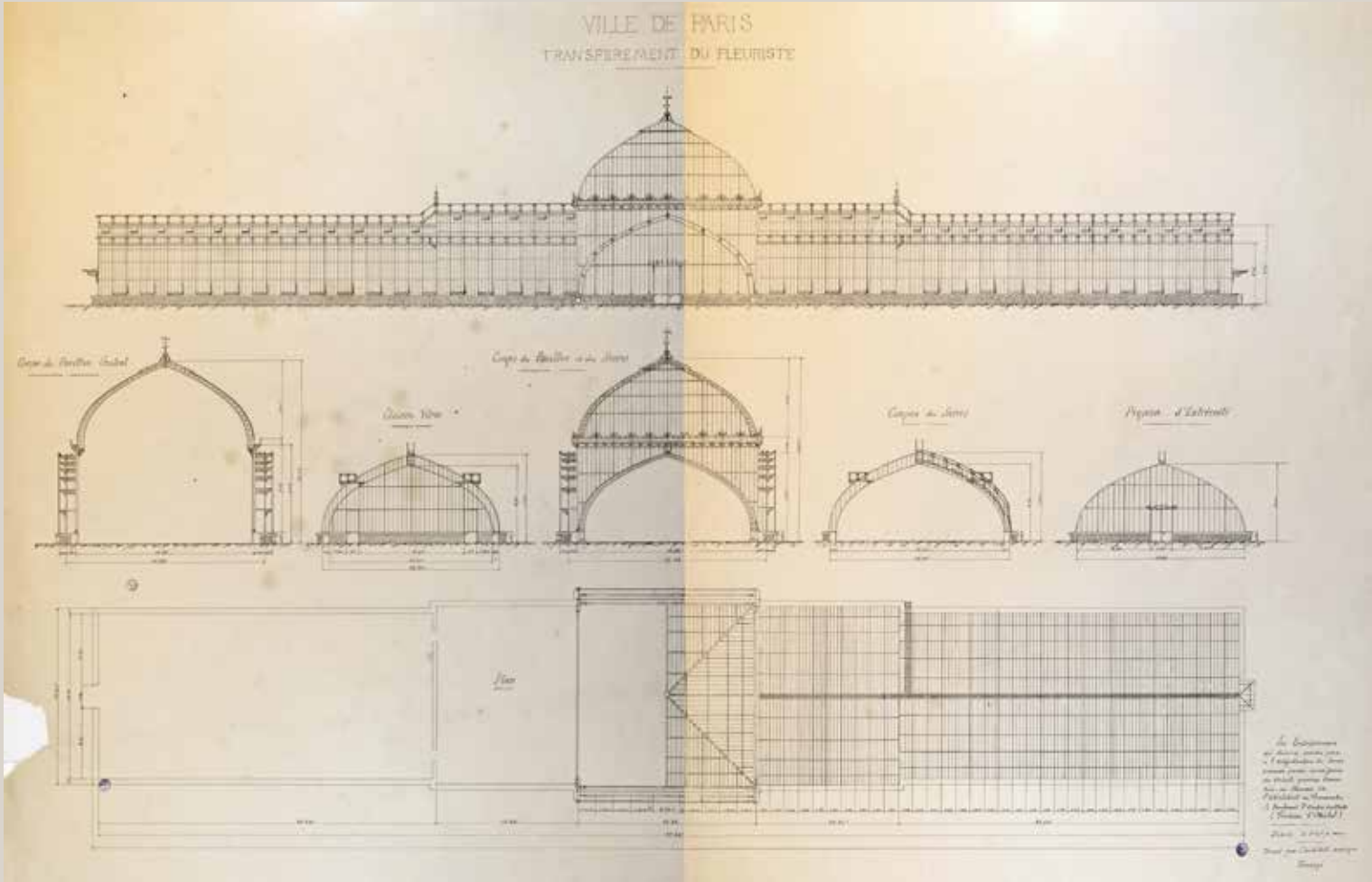


Les serres à pélargoniums



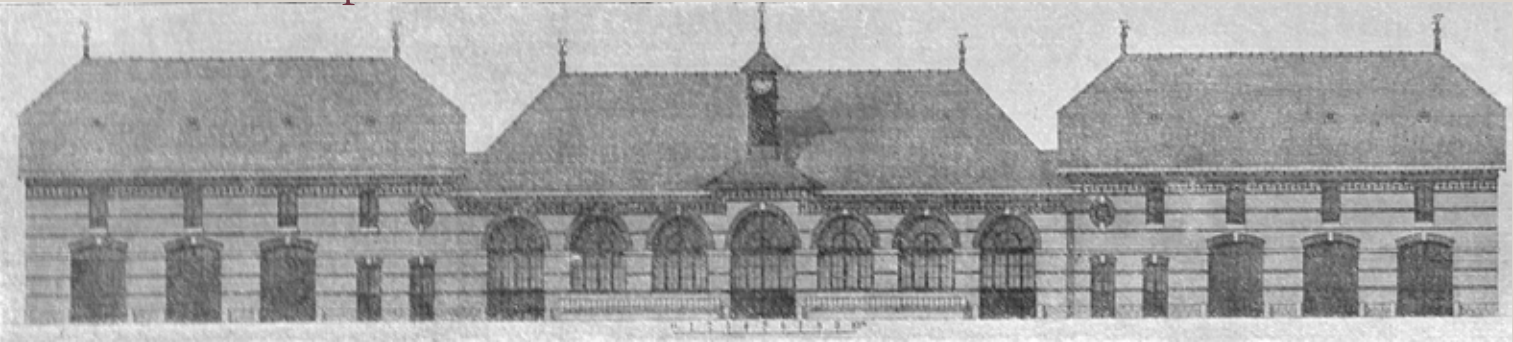
Cet ensemble est finalement démoli en 1989 pour la partie sud, et en 2006 pour la partie nord. Elles diffèrent des serres à multiplications d'origine par leur plan à couloir central.

Les serres à multiplications



Le plan montre l'absence initiale de couloir de distribution côté sud.

Les bâtiments d'exploitation



la zone *non aedificandi* de l'enceinte de Thiers. Elles sont plus basses, d'un module plus petit et d'une typologie tout à fait courante, réalisées par la maison Schwartz et Meurier. Il s'agit de deux blocs de 32 serres destinées aux pélargoniums, et d'une série de neuf serres « de multiplications », côté boulevard d'Auteuil.

À l'inauguration des serres en 1898, la presse salua trois traits remarquables de cet ensemble : la réussite d'avoir créé de très vastes serres, sans aucun support intérieur qui gênerait la circulation des jardiniers, et rendu possible par une utilisation savante des charpentes métalliques. Celles-ci permettaient en outre de créer les vastes surfaces vitrées continues nécessaires au fonctionnement optimal des serres. Enfin, le système de chauffage fut particulièrement commenté. Une grande chaudière unique, installée sous le « grand hangar », alimente en eau chaude les serres principales et secondaires par un réseau souterrain parfaitement maîtrisé (réalisé par la maison Grenthe). Les bâtiments d'exploitation sont sa-

lués pour leur caractère simple en adéquation avec leur destination, mais aussi pour le soin apporté aux détails décoratifs – les frises de briques polychromes dans la meulière apparente, les tuiles de Bourgogne et les ornements en terre cuite de la toiture réalisés par la maison Müller.

L'ensemble monumental composé par la séquence d'entrée, le jardin et les grandes serres, est protégé au titre des Monuments historiques depuis 1998 ; il est demeuré en place sans modification d'importance. L'architecture de verre et de métal de Formigé a été conservée et ponctuellement adaptée aux techniques modernes d'horticulture.

Aujourd'hui, parmi les serres secondaires d'origine, les deux blocs pour les pélargoniums ont disparu (l'un en 1989 et l'autre en 2006). Les neuf « serres à multiplications » – dites aujourd'hui « serres chaudes » – semblent avoir été reconstruites. Initialement, ce groupe est composé de neuf serres parallèles, séparées les unes des

autres et « fermées en fer [et] châssis en bois », sur un muret en meulière (cf. légende des dessins de Formigé). La comparaison des dessins de l'architecte avec les serres actuelles permet de constater qu'elles ne correspondent plus aux plans initiaux : aujourd'hui, les soubassements sont en brique, les structures en aluminium et d'un rythme différent. Doubles d'une structure supportant des toiles à ombrer automatiques, elles sont desservies au sud par un couloir étroit, absent des plans d'origine et vraisemblablement ajouté pendant le premier tiers du XX^e siècle.

L'ensemble serait démoli dans le cadre du projet d'extension du stade Roland Garros. Les collections contenues dans ces serres démolies seront relocalisées selon un projet d'ensemble mis au point par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de Paris : VM⁹⁰ 21, 22 : ATLAS 104 ; PLANS 3327 et 5109 ; 1534W 691 ; 1534W 706 ; 2351W 133 . 1785W 48 . 1785W 233.
- Bibliothèque de l'Hôtel de Ville : SP 150bg, SP 151G, SP 152G, SP 153bg, SP 154G.
- E. Maglin, «Les serres de la Ville de Paris», *La Nature*, 1898, t.II, pp 215-218.
- *L'Architecture*, n°12, 23 mars 1901.
- Bernard Marrey et Jean-Pierre Monnet, *La Grande histoire des serres et des jardins d'hiver*, Paris, éd. Graphite, 1984.
- GRAHAL, *Serres d'Auteuil Palmarium*, étude historique, septembre 1998.
- Lucienne Deschamps, *Les serres d'Auteuil et leur jardin, histoires d'un centenaire*, Boulogne, éd. du Castelet 1999.
- Documentation de la Fédération Française de Tennis.

RÉSOLUTION

La Commission ne prend pas de résolution.



Plan de datation des bâtiments existants.

État actuel



Vue sur les grandes serres depuis l'entrée principale, boulevard de la Porte d'Auteuil.



Vue actuelle des serres reconstruites en 2000.



Serres à multiplications actuelles, dont la démolition est demandée.

[2, av. Gordon Bennett et 43, av. de la Porte d’Auteuil (16^e arr.)]

3/ Stade Roland Garros

PROTECTION

Situé dans le site classé du bois de Boulogne.

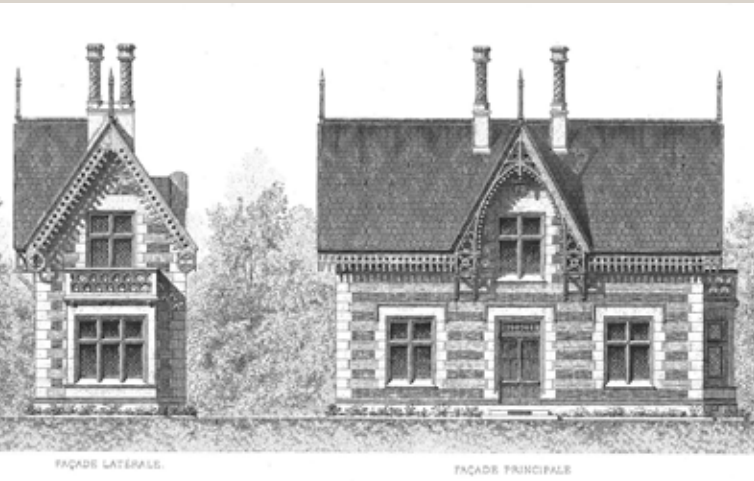
PRÉSENTATION

L’emprise actuelle du stade Roland Garros est issue, pour sa limite nord, de la percée de « l’allée de Boulogne à Auteuil » sous la Restauration (actuelle avenue de la porte d’Auteuil), pour sa limite sud du boulevard dit « d’Auteuil » réalisé à l’occasion de la cession du bois par l’État à la Ville de Paris en 1852, et pour sa limite est du nouveau dessin en « s » de l’avenue des Princes redessinée à l’occasion de la création du Fleuriste municipal entre 1894 et 1901. À l’angle sud-est du terrain est implanté le pavillon d’octroi basé sur un dessin de Davioud. L’installation du collège de France en 1881 voit l’Institut Marey occuper une très large part du terrain

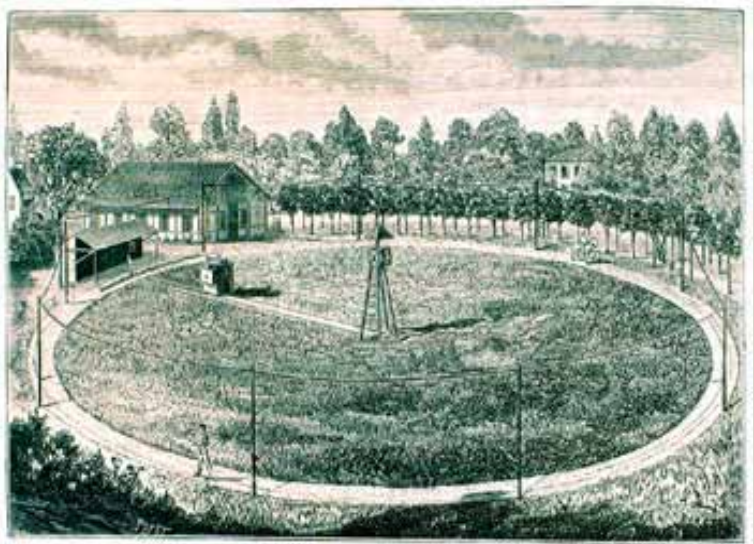
du fait de l’ampleur de la piste circulaire qui a permis à E-J. Marey de réaliser ses études sur le mouvement. Au début du xx^e siècle, l’emprise de l’Institut se rétrécit et permet l’installation d’un terrain de sport où s’installeront le club athlétique de la Société Générale, puis le Stade Français. C’est à ce moment-là, en 1927, qu’une équipe française gagne pour la première fois la coupe Davis et rapporte en France le trophée conquis à Philadelphie. L’exploit eut un réel retentissement mais impliquait, selon les règles du tournoi, que cette coupe soit remise en jeu l’année suivante dans le pays des vainqueurs. Mais Paris manquant alors d’un stade propre à accueillir l’événement, il fallait en édifier un dans l’année. Le site du Fond des Princes est choisi en 1927 et attribué après mise en concurrence, à un groupement formé du Stade Français et du Racing Club.

Au titre d’une concession d’une durée de 25 ans, les preneurs s’engageaient à construire une enceinte susceptible de recevoir les championnats internationaux de tennis et la coupe Davis. À cet investissement s’ajoutait un loyer à verser à la Ville, majoré d’un pourcentage sur les recettes. Le stade Français consulta les architectes qu’il comptait parmi ses membres. L’esquisse sur un plan octogonal de Bérard, Bouzou et Lhuillier emporta l’adhésion du jury mais son coût fut jugé excessif. L’architecte Louis Faure-Dujarric, à ses heures rugbyman du Racing, avait réalisé dans des délais réduits le stade de Colombes, édifice très remarqué lors des Jeux Olympiques de Paris en 1924. Faure-Dujarric fut donc consulté et sa proposition, plus économique, prévalut : sur une simple semelle de béton, quatre tribunes démontables en bois furent installées pour 10 000 spectateurs. Deux d’entre elles se divisaient en loges sommaires, les deux autres consistant en simples gradins. C’est aussi l’économie qui conduisit au choix du motif très simple en croix de Saint-André pour les garde-corps. Pour les bureaux et les vestiaires on réutilisa le plus possible les pavillons de brique et de bois déjà présents.

Les tennismen français ayant renouvelé leur exploit en remportant les premiers internationaux de France (ils devaient en outre conserver la coupe Davis durant quatre années consécutives) l’attrait du public se renforça vite. La décision fut donc prise de construire progressivement un stade en dur : on commanda à Faure-Dujarric des tribunes sur trois côtés, la tribune C (sud) n’étant réalisée qu’en 1930, le rythme annuel des rencontres et les moyens disponibles rythmant les phases de construction. Au cours des années 1930, la modernisation de l’équipement se limita à l’ajout de dispositifs électriques – micros et affichage en haut des tribunes – tandis que les bâtiments annexes (des chalets comparables à ceux disséminés dans le bois de Boulogne) étaient réaménagés et qu’un club house était installé dans les anciens vestiaires. La fin de la décennie fut marquée par les victoires de joueurs allemands et américains et par une période de déclin pour le tournoi dont les recettes s’amenuisèrent. La guerre interrompt les rencontres sportives et le stade, brièvement utilisé comme camp de transit durant l’Occupation, se dégrada. En 1942, le bail fut reconduit, la FFT se substituant aux clubs parisiens.



Façade principale du pavillon d’octroi dessiné par Gabriel Davioud (publié dans A. Alphand, *Les promenades de Paris*, de 1867 à 1873, Paris, 2002).



Vue de la sation physiologique d’E-J Marey (*La Nature*, 8 septembre 1883)

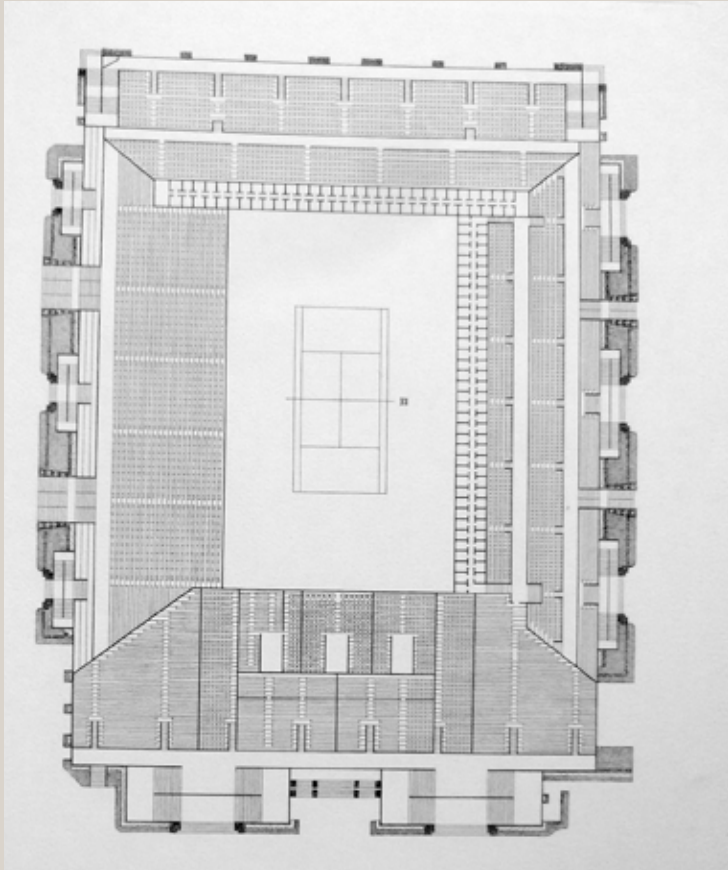


Monument funéraire en l’honneur d’E-J Marey (F. Auban, sculpteur, 1914).

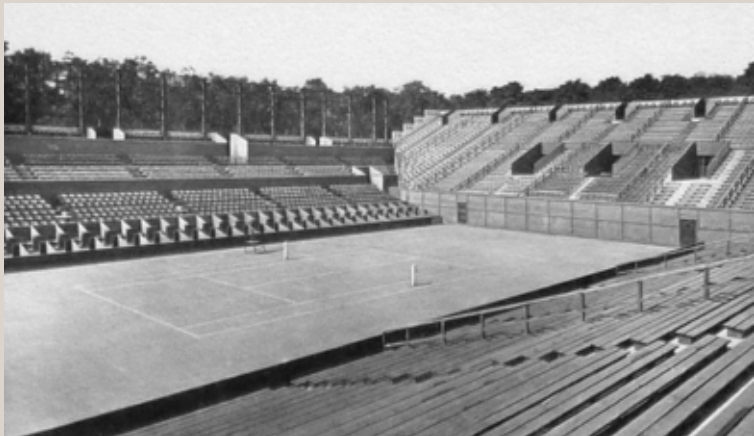


Le stade Roland Garros, le jour de la demi-finale de la coupe Davis de 1949 (© Roger Henrard / Musée Carnavalet / Roger-Viollet). De gauche à droite, l’Institut Marey, le court central et les pépinières.

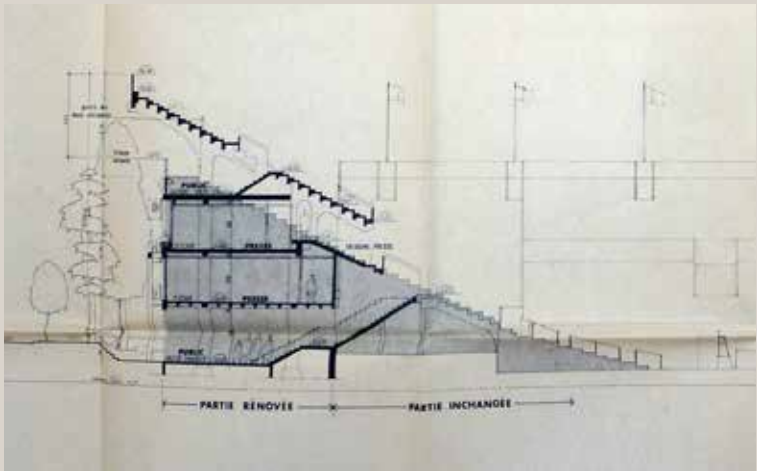
Le court central (Philippe Chatrier)



Plan du court construit par Louis Faure-Dujarric en 1928, vue du court et façade extérieure (J. Lacretelle, *L'œuvre de Louis Faure-Dujarric*, 1933).

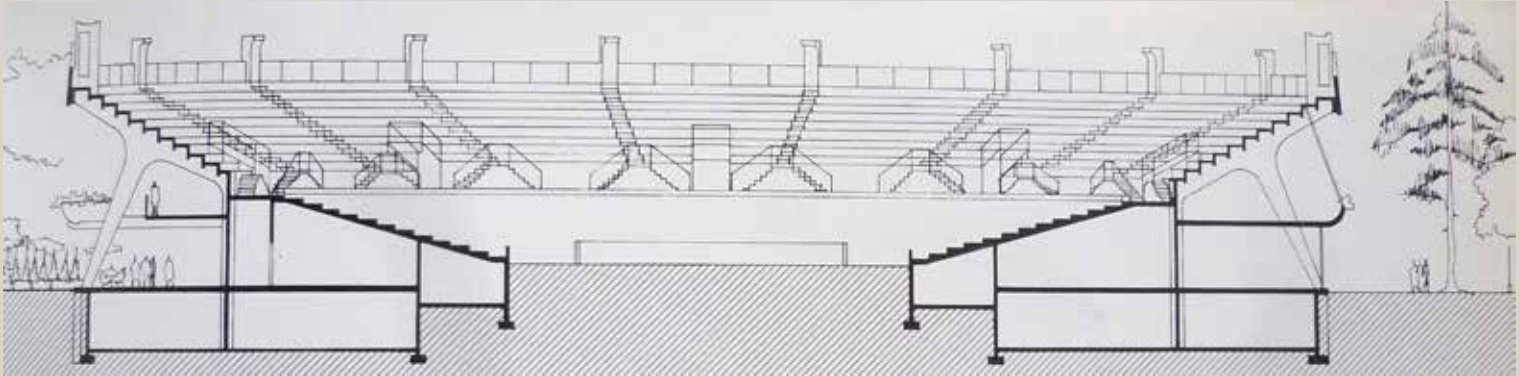


Travaux de réfection du court central en août 1987 (© Carlos Gayoso / Roger-Viollet).



Coupe projetée de la rénovation de la tribune B du court central, 18 avril 1986, Claude et Didier Girardet et Jean Lovera, arch. (archives de Paris).

Le court n°1



Coupe du court n°1 (publié dans *Construction moderne*, n° 252, 1980).

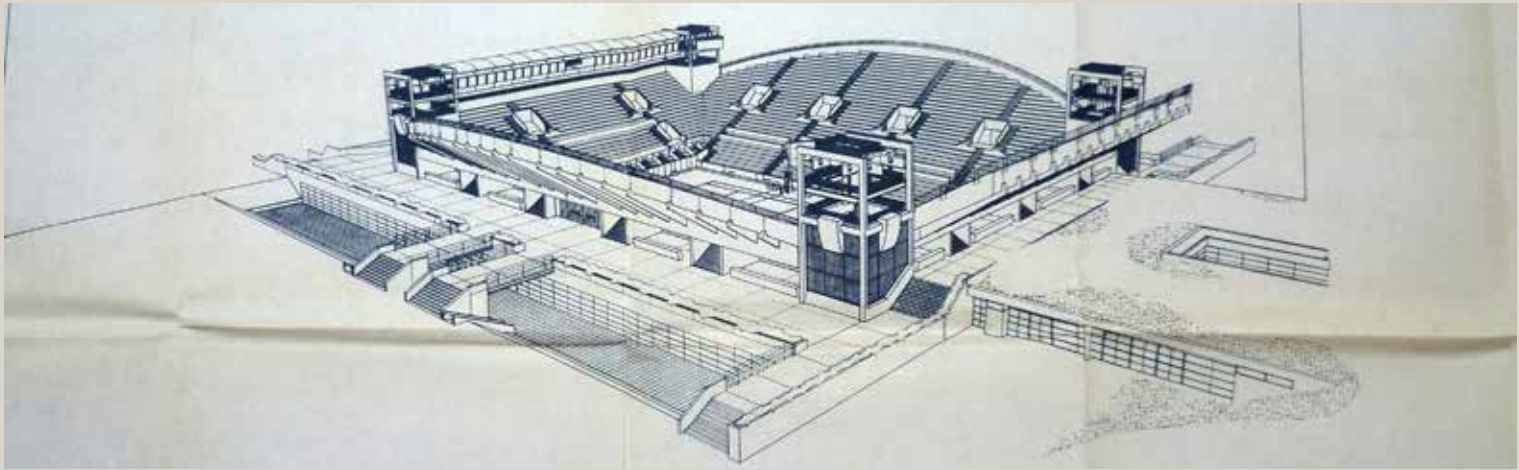


Le court n°1 en 1980 (publié dans *Construction moderne*, n° 252, 1980).



Vue du site au début des années 1980 (P. Dominguez, *La fabuleuse histoire de Roland Garros*, 2008).

Le court Suzanne Lenglen



Perspective projetée du court Suzanne Lenglen, 8 janvier 1993, Claude et Didier Girardet, arch. (permis conservé aux archives de Paris).

Si la renommée du tournoi s'internationalise après-guerre, l'absence de champions français n'incite pas à l'entretien du stade. Les installations vieillissantes périlissent jusqu'à la fin des années 1950, simplement confortées pour conjurer le péril d'effondrement du sol du court central comme des tribunes. Des travaux de mise en sécurité plus importants sont réalisés en 1962 : restauration des tribunes A, D, C puis B (rebâtie) sous lesquelles on aménage des vestiaires. L'essor des retransmissions télévisées s'accompagne de la démocratisation du tennis longtemps pratiqué entre gens aisés, si bien qu'en 1968, le court 9 rebaptisé court A est doté de tribunes de 8 000 places et que les installations destinées à la presse sont améliorées autour du court central. À partir des années 1970, l'emprise de la FFT s'étend de manière continue. Ainsi, elle projette, sur le terrain que le Collège de France met à disposition de l'Institut Marey, la construction d'un stade couvert utilisable toute l'année pour toutes sortes de manifestations. Mais ce projet, dont l'esquisse est confiée à Roger Taillibert, n'aboutit pas et la Fédération n'obtient qu'en 1977 l'emprise de l'Institut Marey. Claude Girardet et Jean Lo-

vera y édifient une arène de béton circulaire de 4 500 places et ses annexes, en partie enterrées. Les installations sont encore complétées : le village des sponsors sous tentes est aménagé alors qu'un restaurant de 250 m² est aménagé sous la tribune C du central qui accueille depuis 1976 les bureaux de la Fédération Française de Tennis (FFT). La fin des années 1970 voit la mise au point d'un programme d'aménagement du stade. Il prévoit la construction du centre national d'entraînement (livré en 1986), un nouveau centre presse et une nouvelle infirmerie, mais surtout la deuxième extension du site de Roland Garros sur 1,7 hectares achetés au club de rugby de l'Athletic-Club de Boulogne-Billancourt à la pointe ouest. Pour éviter l'engorgement, six nouveaux courts sont construits (ce qui porte à 17 le nombre des courts de compétition) grâce à une aide exceptionnelle de l'État, alors que la rue Suzanne Lenglen est interdite à la circulation et intégrée à Roland Garros. À partir de 1979 et tout au long des années 1980, les tribunes A et B du court central (Philippe Chatrier) sont remplacées. La restructuration du pavillon fédéral, construit en 1928 dans un

style anglo-normand, complète cette campagne. En 1994, l'architecte Didier Girardet livre le nouveau court Suzanne-Lenglen, deux ellipses de métal et béton d'une contenance de 10 000 places, alors que sept nouveaux courts permettent de procéder aux qualifications à Roland Garros, alors que ces rencontres avaient lieu auparavant au stade Jean Bouin. En 1999, on reconstruit les tribunes de la moitié du court central. Les nouvelles tribunes A et D font passer la capacité à 15 200 spectateurs et l'année suivante le cours n° 4 à l'angle de l'avenue de la porte d'Auteuil et de l'avenue Gordon-Bennett est supprimé au profit de l'agrandissement des gradins du court n° 3. Les courts de la partie sud sont quant à eux redistribués pour laisser plus de place aux régies de télévision. Des restaurants et un parc de stationnement en sous-sol sont ajoutés ainsi qu'un « village média » démontable. Le début des années 2000 voit la construction du « tennis-seum », musée enterré de 2 200 m², avec remploi du pavillon du jardinier comme bâtiment d'entrée, ainsi que la reconstruction de la tribune C du central. Depuis 1928, l'évolution du stade peut donc être vue comme

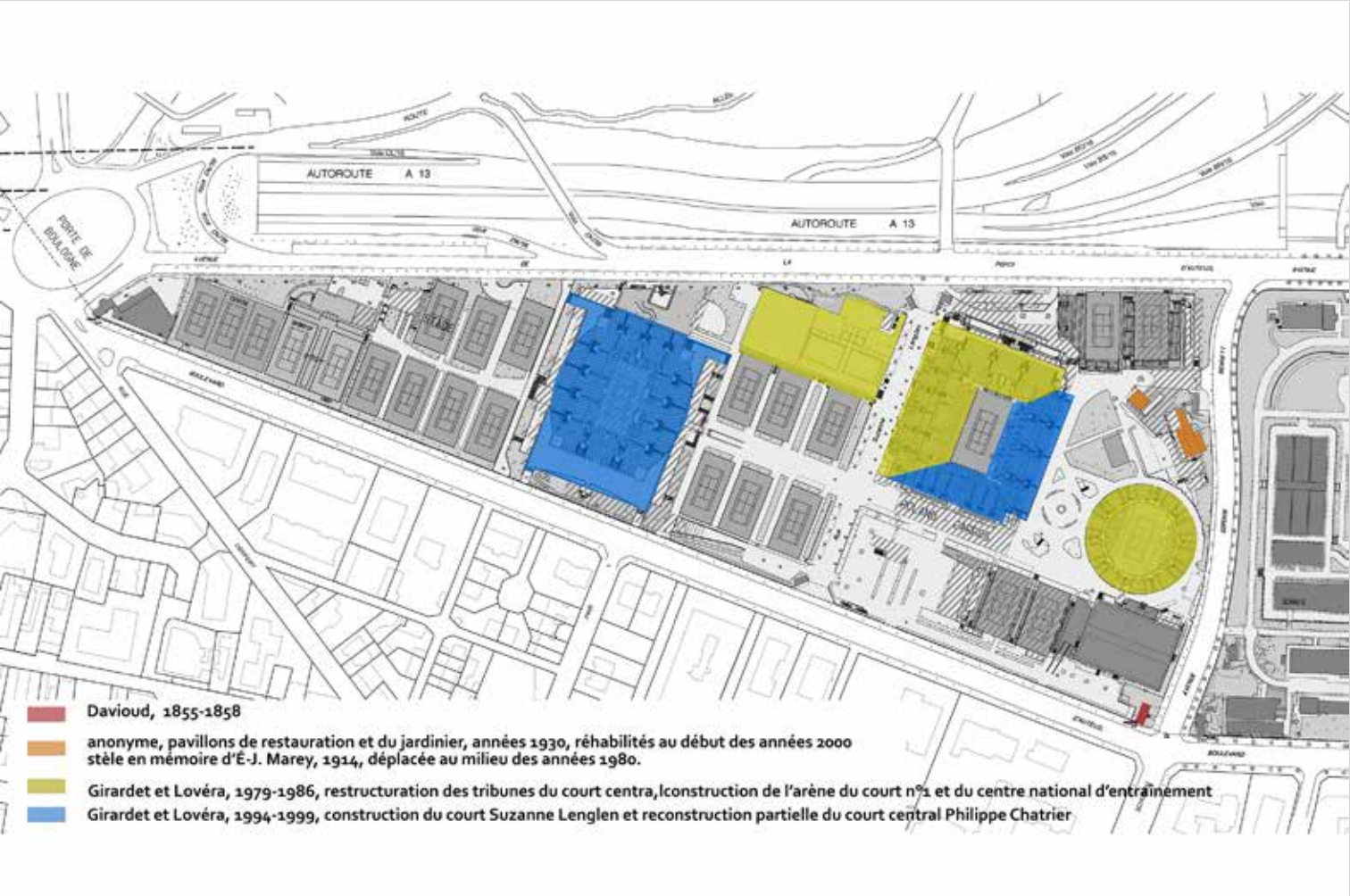
un double mouvement de reconstruction permanente sur le site « historique » – le court central et ses abords – et de développement progressif sur d'autres emprises. Cette dynamique, d'abord entretenue par l'engouement croissant du public pour le tennis est aujourd'hui stimulée par la nécessité de faire face à la rivalité entre compétitions internationales, avivée par l'apparition de nouveaux tournois.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de Paris : VM⁹⁰ 10, 11, 13 ; 1069W 536 ; 1534W 783 ; 1534W 1065 ; 1785W 273 ; 1941W 84 ; 2351W 133 . 1785W 249.
- Jacques Lacretelle, *L'œuvre de Louis Faure-Dujarric*, 1933, 60 pl.
- Arthur Koestler, *La lie de la terre*, Paris, 1947.
- « À Roland Garros, un nouveau central pour compétitions », *Construction moderne*, n° 252, 1980, p. 24-28.
- Gabriel Davioud, *architecte, 1824-1881*, DAAVP, 1981.
- Patrice Dominguez, *La fabuleuse histoire de Roland-Garros*, 2008.

RÉSOLUTION

La Commission ne prend pas de résolution.



Plan de datation des bâtiments existants.

État actuel



Vue actuelle du court n° 1.



Vue du pavillon d'entrée du restaurant.



Vue du court central Philippe Chatrier, angle sud-ouest.

4/ Projet

Le projet présenté par la Fédération Française de Tennis a déjà fait l'objet des procédures suivantes :

Consultation préalable des commissions compétentes en matière de protection du site classé du Bois de Boulogne et des monuments historiques :

. 24 novembre 2010 : Au vu du Schéma directeur paysager présenté par la Fédération Française de Tennis, la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites donne un accord de principe sur la poursuite des réflexions engagées sur le réaménagement du stade Roland Garros sur le territoire parisien.

. 15 décembre 2011 : Au vu du «Plan Guide» présenté par la Fédération Française de Tennis, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages se prononce favorablement sur la poursuite des études lui permettant de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme. Cet avis est assorti de plusieurs réserves, toutes intégrées à la présente faisabilité.

Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Paris :

. 28, 29 et 30 Mars 2011 : Délibération du Conseil de Paris prenant acte de la mise en révision simplifiée du PLU sur le site de Roland Garros et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation.

. Février – Mars 2012 : Enquête publique

. Juin 2012 : Avis favorable du commissaire enquêteur au projet de révision simplifiée du PLU. Cet avis est assorti de cinq réserves et cinq recommandations, toutes intégrées à la présente faisabilité.

. 9 et 10 Juillet 2012 : Délibération du Conseil de Paris prenant acte du bilan de la concertation et approuvant le projet de révision simplifiée du PLU.

ANTÉRIORITÉ

Visite de la CVP le 20 janvier 2011.

PRÉSENTATION. Après différentes campagnes d'extension et de nombreux projets d'envergure datant pour le plus récent de la candidature des Jeux Olympiques 2012, la Fédération Française de Tennis propose aujourd'hui la réorganisation de l'ensemble du site de Roland Garros. Ce projet intervient dans le cadre d'une réflexion à long terme sur l'avenir du tournoi et son positionnement à l'échelle internationale. Après avoir envisagé la délocalisation de la compétition et l'abandon définitif du site historique – jugé trop exigu – la Fédération Française de Tennis (FFT) a décidé de maintenir ses installations à la Porte d'Auteuil.

Afin de mettre en œuvre les changements qu'elle estime devoir apporter pour que le tournoi reste compétitif vis-à-vis des autres tournois internationaux, elle a confié à Michel Corajoud le soin de proposer un projet sous la forme d'un «plan guide» dont les objectifs, fixés par la Fédération, concernent principalement la requalification des relations paysagères et urbaines entre le stade et son environnement, la réorganisation des entrées, la libération d'espaces, le traitement des franges, l'amélioration de la qualité du paysage, et le respect du site.

En réaction, le concepteur propose un projet de modernisation qui agrandi, pendant le tournoi, la surface du site (qui passe de 8,5 à 12 ha) sans en augmenter la capacité.

Dans le cadre de cette réorganisation générale, il est prévu de revoir les accès extérieurs, de restructurer les circulations intérieures, de moderniser des équipements existants et de réaliser de nouvelles installations.

C'est un projet global qui, dans sa grande échelle, consiste à recréer des continuités entre le site historique du Fond des Princes et son environnement immédiat. L'augmentation du nombre de portes d'entrée, dans le prolongement du réseau interne de desserte, doit permettre de créer des percées visuelles actuellement inexistantes. Sont prévus un traitement particulier de l'allée Suzanne Lenglen, de l'avenue Gordon Benett (fermée à la circulation au maximum 6 semaines), et l'aménagement d'un vaste parvis des «Mousquetaires» sur l'axe est-ouest servant d'articulation entre le site historique et la partie sud des serres d'Auteuil. Ces dispositions sont rendues possibles par la démolition du court n° 1 réalisé en 1980 par Girardet et Lovera, la démolition du bâtiment d'accès au musée ainsi que le

«Plan guide» de modernisation du stade Roland Garros

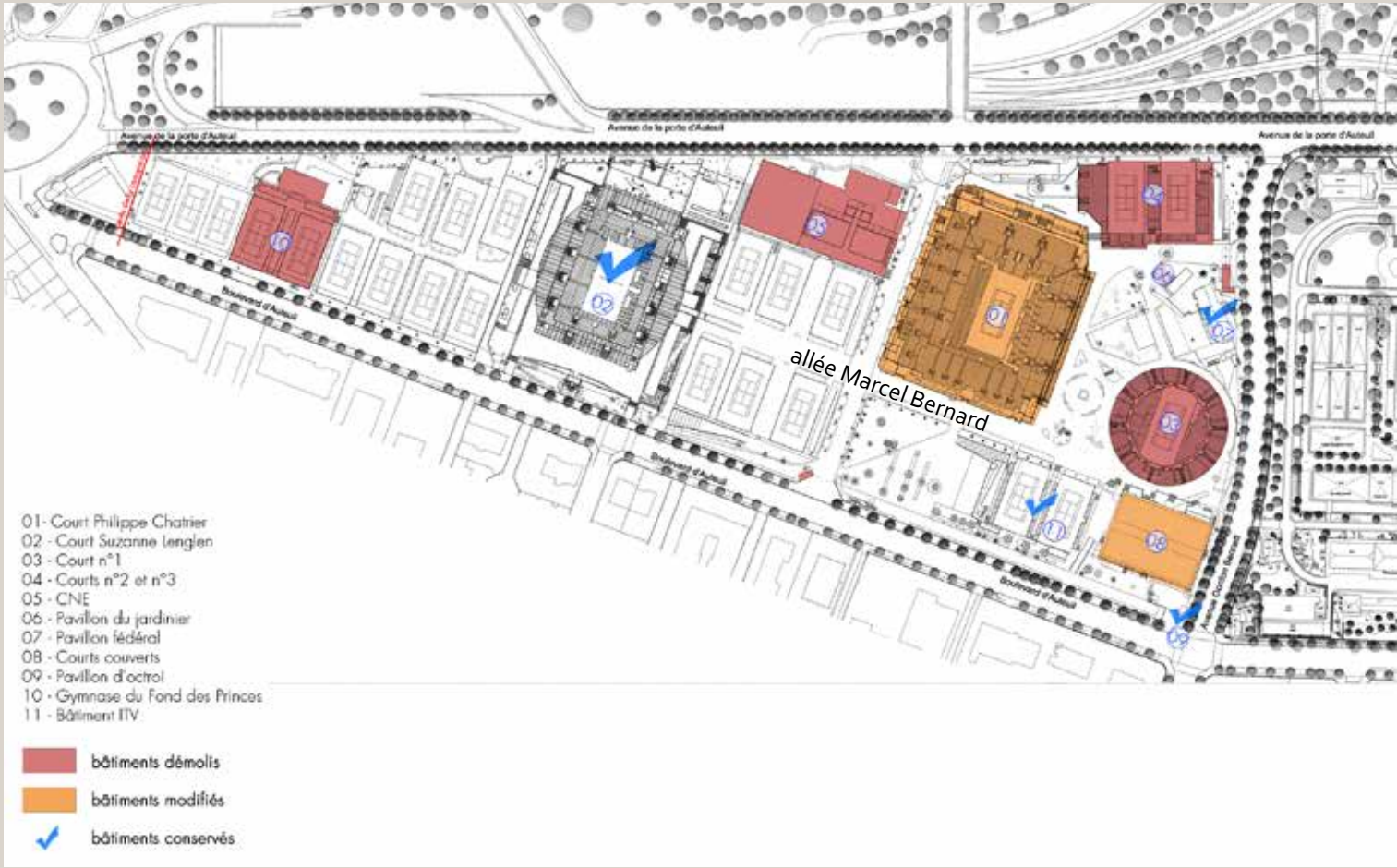


État projeté – «plan guide» de modernisation du stade (présenté à la Commission des Sites, FFT, décembre 2011).



Les axes de distribution (présentés à la Commission des Sites, FFT, décembre 2011).

Bâtiments démolis ou modifiés



Effets du «plan guide» sur les bâtiments existants au sein de l'enceinte actuel du stade Roland Garros (FFT, 6 septembre 2012).

Vues de l'état actuel



Vue de l'actuelle place des Mousquetaires avec le court n° 1 (à droite).



Vue sur l'actuelle de l'allée Marcel Bernard et du court central Philippe Chatrier (à droite).

Vues de l'état projeté



Insertion projetée de la nouvelle place des Mousquetaires.
Ce nouvel espace libre, conséquence de la démolition du court n°1, est décrit comme ceint d'une clôture mais accessible au public, y compris hors des périodes du tournoi (doc.. FFT, décembre 2011)..



Insertion projetée, vue depuis le nord de la nouvelle place des Mousquetaires vers l'allée Marcel Bernard (doc. FFT, décembre 2011).



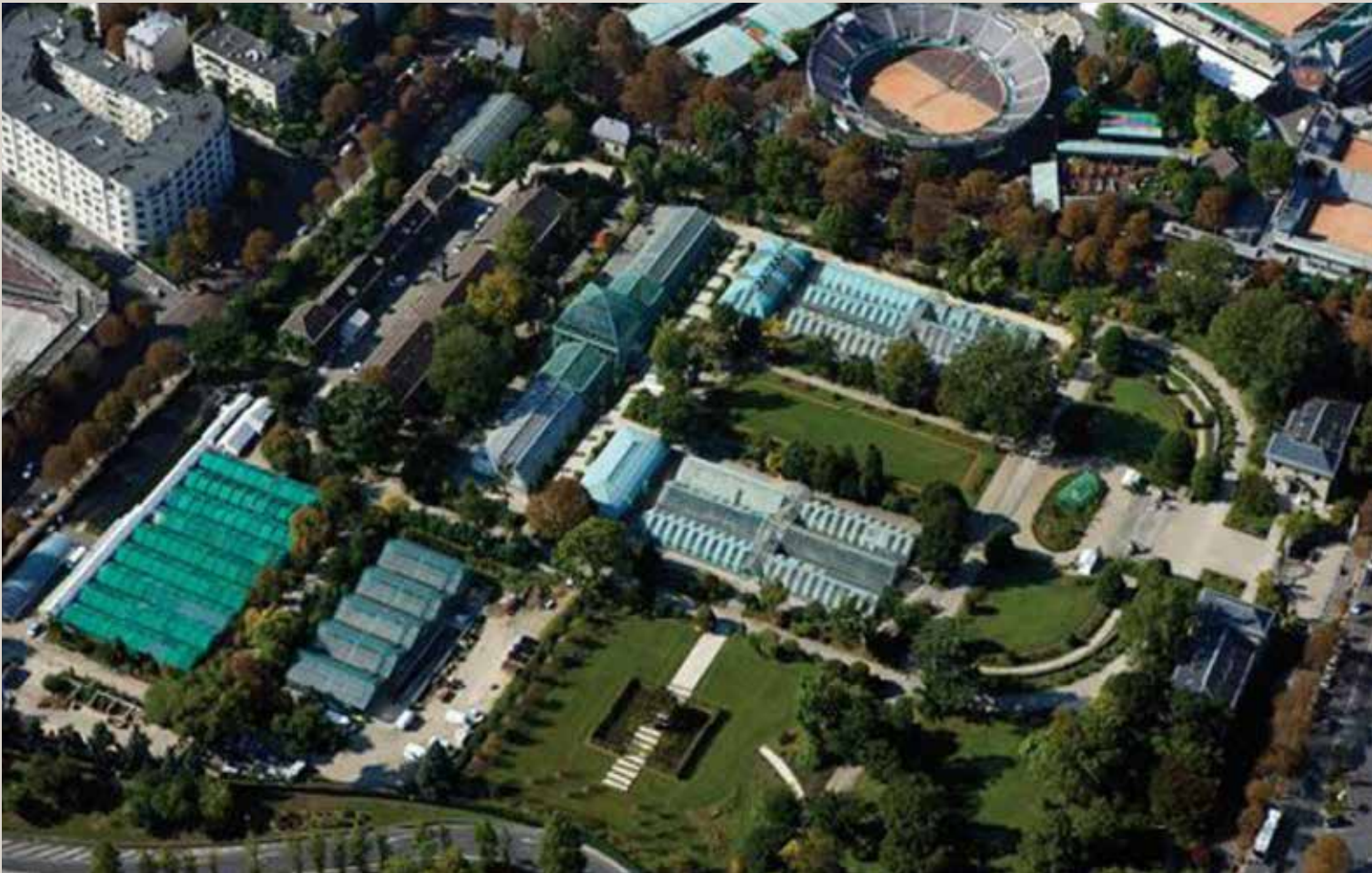
Vue projetée de la nouvelle allée Marcel Bernard vers l'ouest (doc. FFT, décembre 2011).

déplacement du monument funéraire d'Étienne-Jules Marey. Afin d'améliorer le confort et le flux des usagers – tant au niveau du public que des joueurs ou des médias – le projet s'accompagne d'un processus de dédensification : il s'agit de déplacer certains équipements comme le centre national d'entraînement, et de diminuer le nombre de courts pour l'aménagement de nouveaux espaces publics. Cela entraîne la démolition-reconstruction de l'ensemble des courts, à l'exception du court Suzanne Lenglen et du court central Philippe Chatrier. Ce dernier serait reconstruit pour l'occasion aux deux tiers et modernisé de façon à permettre au tournoi de ne plus être tributaire des aléas météorologiques grâce à l'installation d'une couverture mobile protégeant la surface de jeu et les gradins des intempéries. Dans la partie sud du terrain des serres d'Auteuil, le projet ne prévoit pas d'intervenir sur l'ensemble monumental des serres principales. L'emprise du stade évoluera dans l'année. Durant le tournoi, l'emprise inclura l'allée desservant au nord l'arrière des dépendances en meulière, les deux dépendances (de l'orangerie et du fleuriste), le nouveau stade d'environ 5 000 places et le jardin japonais. Elle sera

séparée de l'emprise municipale par une clôture démontable dont le dessin n'est pour l'instant pas précisé. En dehors de cette période de neuf semaines, l'extension sera réduite aux seules emprises au sol des dépendances de Formigé et du nouveau stade. Ce dernier, semi-enterré, sera d'une capacité équivalente au court n° 1 et s'installera à l'emplacement des serres chaudes et des serres de travail. Pour accueillir les collections municipales du jardin botanique, le projet confié à Marc Mimram propose un dispositif inédit avec, autour de l'enceinte sportive, une structure légère conçue à usage de serre. Par ailleurs, les bâtiments en meulière dits du Fleuriste et de l'Orangerie, et le pavillon d'octroi situé à l'angle de l'avenue Gordon Bennett seraient réhabilités en vue de proposer au public des services complémentaires pendant le tournoi. C'est précisément à cet endroit que se fera la liaison entre le site historique et le nouveau court.

L'hypothèse d'un accès alternatif au tournoi à partir du jardin des Poètes, ainsi que l'inclusion des serres historiques dans le périmètre du tournoi ont été abandonnées au profit du périmètre plus restreint, présenté dans le projet soumis à votre examen.

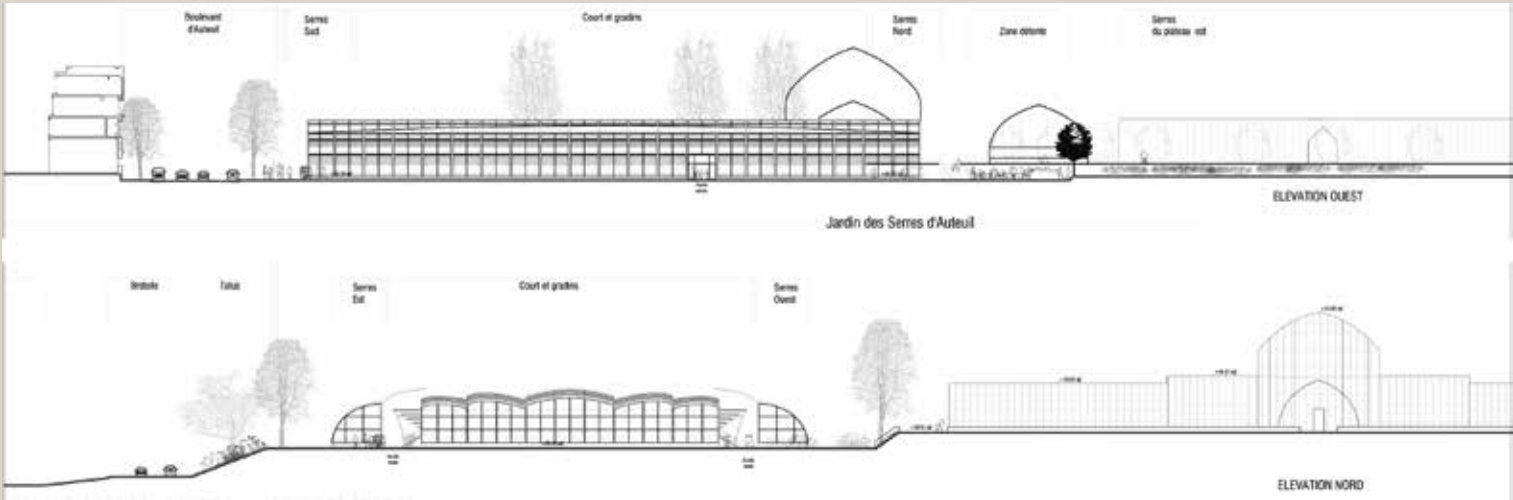
Création d'un nouveau court



Vue actuelle du jardin des serres d'Auteuil (FFT, décembre 2011).



Coupe est-ouest projetée du nouveau court s'installant sur l'emprise des serres chaudes actuelles (doc. Marc Mimram, architecte-ingénieur, juillet 2012).



Élévations projetées est et nord du nouveau court dans le jardin des serres (doc. Marc Mimram, architecte-ingénieur, juillet 2012).

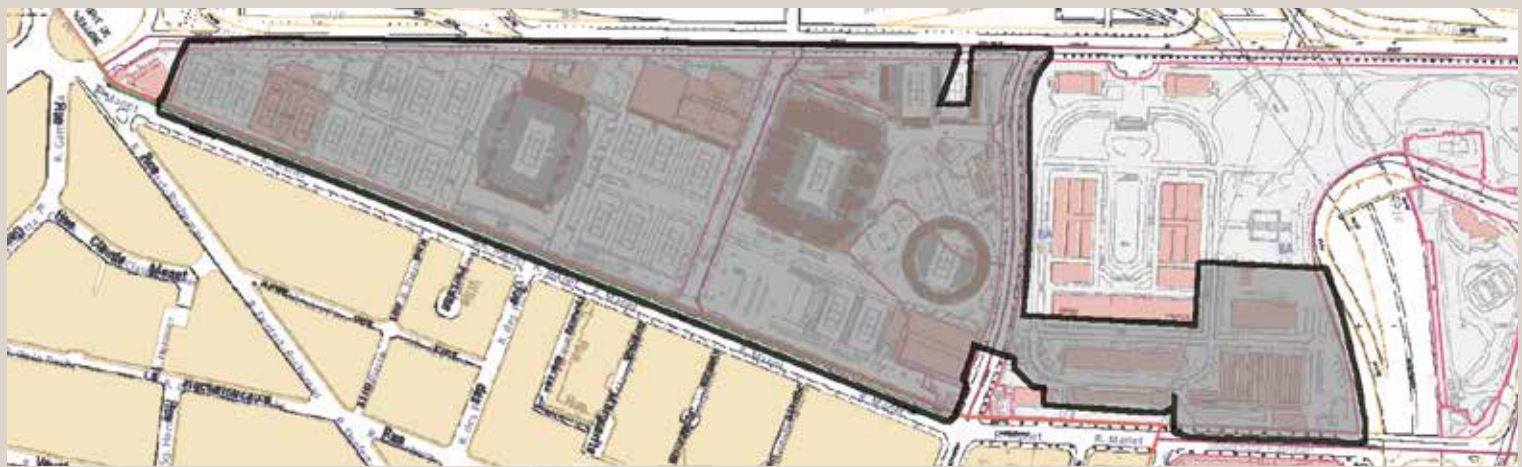


Vue projetée du jardin des serres d'Auteuil avec l'implantation d'un nouveau court à la place des serres chaudes et des bâtiments techniques (FFT, décembre 2011).

L'emprise projetée du stade Roland Garros



Emprise hors tournoi.



Emprise durant le tournoi.

L'emprise du stade Roland Garros durant le tournoi sera matérialisé par une clôture provisoire. Celle-ci longerait la partie sud et est du plateau de nivellement qui supporte les serres principales.



Vue actuelle de l'allée sud longeant l'arrière des dépendances en meulière.



Vue actuelle de la façade nord du bâtiment de l'orangerie.

Les bâtiments d'exploitation



Vue actuelle vers l'est des deux bâtiments d'exploitation (dit «de l'orangerie» à gauche et «du fleuriste» à droite), depuis l'avenue Gordon Bennett.



Vue projetée des bâtiments d'exploitation (FFT, décembre 2011). Le projet du «plan guide» prévoit leur réhabilitation, avec des espaces pouvant accueillir des manifestations culturelles à caractère événementiel.

SUIVI DE VŒU

Surélévation d'un petit hôtel particulier Second Empire

Pétitionnaire : M. de la BRETESCHE, Benoît
INDIVISION J ET PH DE LA BRETESCHE
PC 075 108 12 V 0013
Dossier déposé le 28/02/2012
« Extension avec surélévation d'un bâtiment de bureaux de 2 étages + combles sur 1 niveau de sous-sol, sur cour, suppression de la verrière pour création d'un patio et de terrasses accessibles au 1^{er} étage en fond de parcelle, et création d'un escalier et d'un ascenseur intérieurs. »
SHON à démolir : 55 m² , SHON créée : 55 m² , surface du terrain : 704 m².

PROTECTION
Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ
Séance du 9 juin 2011 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné, en faisabilité, le projet de surélévation d'un hôtel particulier Second Empire, rue Jean Mer-

moz, dans le 8^e arrondissement. Très réservée sur le projet de surélévation proposée, la Commission du Vieux Paris a souhaité attirer l'attention du demandeur sur la qualité de l'existant et sur la nécessité de respecter le registre domestique de cette architecture et la logique de sa composition. »

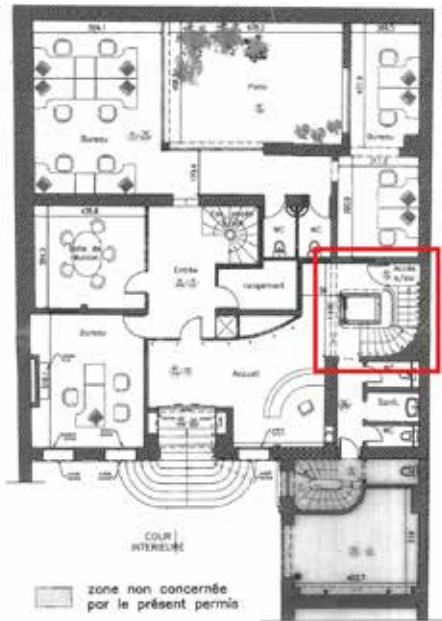
PRÉSENTATION
Cet hôtel particulier, probablement construit vers 1860, a été complété par un immeuble de rapport sur rue avec une aile en retour. Il compte deux étages carrés sur un rez-de-chaussée surélevé et présente une façade décorée avec soin, intacte, flanquée à gauche par une curieuse façade feinte. Entièrement reconverti en bureaux, il conserve cependant son escalier principal, ample et éclairé par une verrière, ainsi que quelques traces de décor.
Au printemps 2011, une étude de faisabilité proposait de placer sur ce bâtiment une surélévation d'un aspect résolument contemporain, avec végétalisation de la toiture. Un ascen-

seur était envisagé dans le vide de l'escalier principal. La mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite envisagée dans la cour empiétait sur la partie droite du perron.
Le nouveau projet prévoit désormais une surélévation par création d'un comble brisé traditionnel, recouvert de zinc. L'accessibilité des PMR n'est plus envisagée, l'ascenseur est toujours projeté dans le vide de l'escalier.

SOURCES
- archives de Paris : VO¹¹ 2205 et D¹P⁴ 748 et plans cadastraux.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire, rue Jean Mermoz, dans le 8^e arrondissement de Paris.
Jugeant la nouvelle proposition de surélévation plus respectueuse de l'existant, et prenant note de la conservation intégrale du perron, elle a levé le vœu qu'elle avait émis le 9 juin 2011.
Elle a toutefois demandé que les dimensions des lucarnes projetées soient inférieures à celles des baies du dernier étage carré, de manière à respecter les principes acadé-

miques qui marquent traditionnellement une hiérarchie entre les différents niveaux d'un hôtel particulier (BMO du 6 novembre 2012).



Plan du rez-de-chaussée projeté (© Bidot, architectes associés).
En rouge, un ascenseur serait ajouté dans le vide de l'escalier.



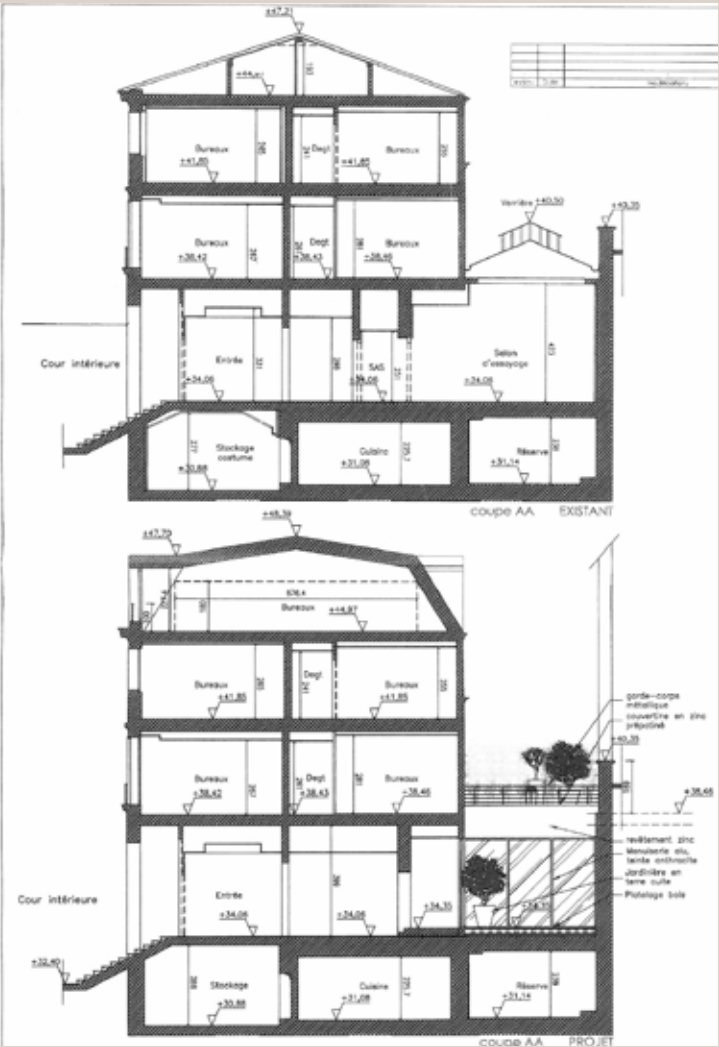
Vue actuelle de la façade sur cour.



1^{er} projet de surélévation (abandonné), présenté en juin 2011 (© Bidot, architectes associés).



Nouvelle insertion projetée. La surélévation prend la forme d'un comble brisé traditionnel (© Bidot, architectes associés).



Coupes de l'état existant (en haut) et de l'état projeté (en bas) (© Bidot, architectes associés).

[6, bd. Malesherbes, 2, rue Pasquier et 1-3, rue de l'Arcade (08^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Décor de boutique des années 1940

Pétitionnaire : M. SAYAC, Thierry
SA OLIVER GRANT DIFFUSION
DP 075 108 12 V 0310
Dossier déposé le 12/07/2012
« Réfection de la devanture d'un magasin de prêt-à-porter avec déplacement d'une trémie d'escalier. »
SHON supprimée : 4 m², SHON créée : 4 m² . »

PROTECTION
Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ
- séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de dépose d'une marquise et d'une devanture de 1945. La Commission souhaite que cette devanture avec marquise représentative du design des années 1930 soit

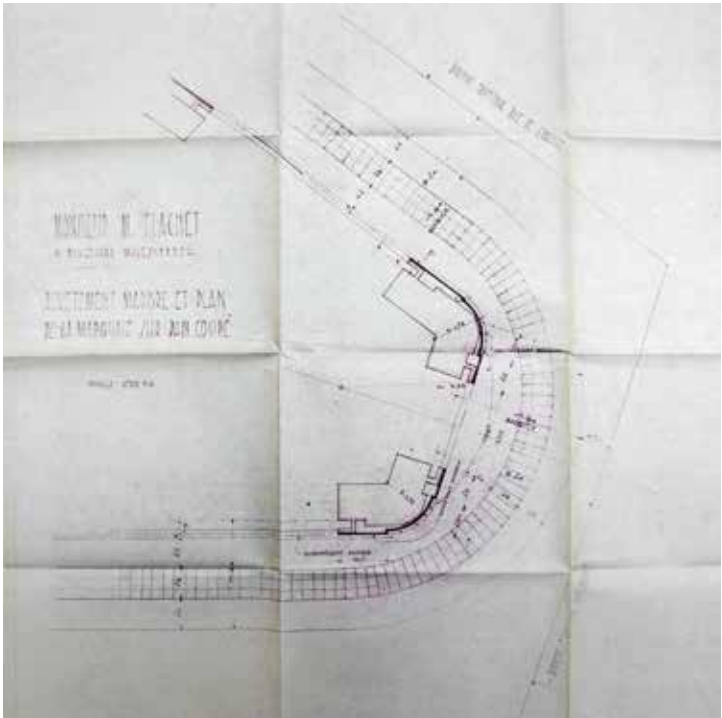
conservée dans sa totalité. »

PRÉSENTATION
La marquise placée entre le rez-de-chaussée commercial et les étages de cet immeuble de proue haussmannien, a été conçue en 1939 mais construite après-guerre par l'architecte Robert Leuret pour un décorateur du nom de Flachet. L'ouvrage, qui remplaçait une première marquise de bois endommagée, est constitué d'un caisson de tôle à bords moulurés d'un dessin moderniste, dont les faces ajourées sont équipées de dalles de verre armé. Cette intervention fut accompagnée du placage d'un marbre sombre qui orne toujours la devanture et avec laquelle la marquise forme un ensemble cohérent. Les exploitants successifs de la boutique se sont accommodés de ce décor soigné. Il constitue un bon exemple d'adjonction architecturale permettant de distinguer les registres horizon-

taux du boulevard haussmannien.
Un nouveau commerçant envisageait de remplacer le placage de marbre par du bois et de supprimer la marquise, assez dégradée. Suite au vœu de la Commission de voir conservées la devanture et la marquise dont l'élégance et le caractère signalent cet immeuble d'angle, une nouvelle demande a été déposée cet été. Elle ne prévoit plus la démolition de la marquise ni la dépose de la devanture en marbre.

SOURCES
- archives de Paris : VO³³ 175.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de réfection d'une devanture de commerciale des années 1940. Constatant la conservation intégrale de la devanture avec sa marquise représentative du design des années 1930 dans cette nouvelle version du projet, la Commission a levé son vœu du 15 juin 2012 (BMO du 6 novembre 2012).



Plan de la marquise sur le pan coupé avec le revêtement en marbre dessiné en avril 1945 (Archives de Paris).



Vues actuelles de l'immeuble, et détails de la devanture avec sa marquise.

À droite, projet d'élévation présenté en juin 2012 et abandonné (© Charles Zana, architecte).



Nouvelle élévation montrant la conservation de la marquise et du décor en marbre (© Charles Zana, architecte).



[14, rue Popincourt (11^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Démolition partielle d’un ensemble de faubourg

Pétitionnaire : M. DUTREIX, Dominique - COFFIM SA
PC 075 111 11 V 0054
Pièces modificatives au dossier déposé le 27/10/2011
« Construction d’un bâtiment de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol à usage d’habitation (31 logements), d’un parc de stationnement (66 places 666 m²), de commerce et d’artisanat avec pose de panneaux solaires en toiture (38 m²), après démolition totale de l’ensemble des bâtiments. »
SHON démolie : 2136 m², SHON créée : 3377 m², surface du terrain : 1062 m², hauteur du projet : 19 m.

PROTECTION
Aucune.

ANTÉRIORITÉ
Séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...)

a examiné le projet de démolition partielle d’un ensemble faubourien. La Commission demande que l’immeuble situé au fond de la parcelle soit conservé, tant dans l’élévation de sa façade que dans sa distribution intérieure. »

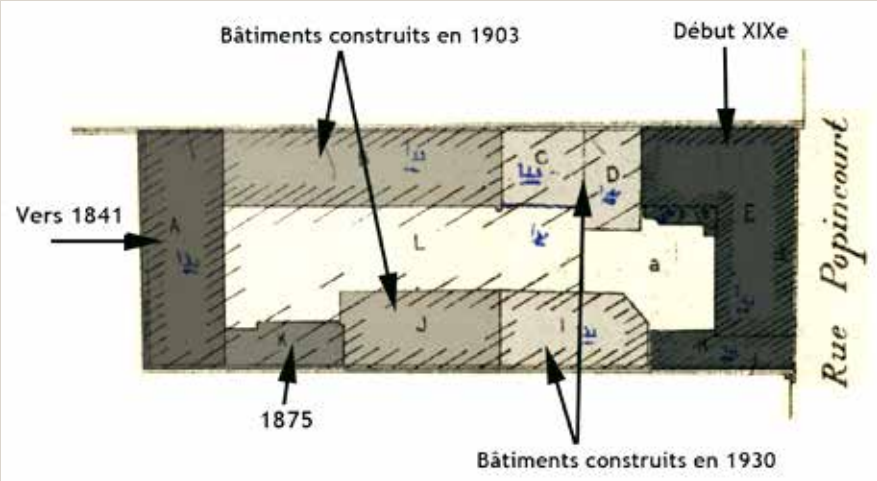
PRÉSENTATION
Au même titre que les rues du Chemin Vert ou de la Roquette, la rue Popincourt est une voie structurante de l’est de Paris. Au nord-est de la Bastille, le quartier de la Roquette demeure largement maraîcher jusqu’à la Révolution. L’actuel n° 14 de la rue Popincourt est assez représentatif de l’évolution des parcelles de ce secteur. Sur un terrain d’environ 1 000 m², long et étroit, est d’abord construite une maison en bordure de la voie, avec deux petites ailes en retour, et probablement suivie par un jardin ou un chantier. D’après son escalier et le décor du passage

cocher, elle a été reconstruite au début du XIX^e siècle, mais son gabarit sur rue est demeuré identique. Avec deux étages carrés, six travées de face et une toiture à faible pente, il conserve l’allure des maisons de faubourg traditionnelles. Vers 1841 (date du relevé cadastral), une maison d’habitation avec jardin est construite au fond du terrain, séparée de la première construction par un mur de clôture au milieu du terrain. Entre 1841 et 1862, à la faveur du développement de l’activité industrielle, notamment la manufacture de lime de la famille Bourse, propriétaire du terrain jusqu’au milieu du XX^e siècle, s’opère la densification de la parcelle par des hangars et des ateliers le long des deux mitoyens. Cette composition a été conservée jusqu’à aujourd’hui, même si les bâtiments intermédiaires ont été reconstruits en 1903 et 1930. La mise en place au milieu des années 1930 d’une verrière a achevé le processus de densification. Le projet actuel vise la requalification de l’ensemble de la parcelle où l’activité industrielle a cessé. Le bâtiment sur rue a par ailleurs fait l’objet d’un ravalement désastreux et a été victime d’un incendie. Après avoir d’abord envisagé un projet de démolition totale, le pétitionnaire proposait en juin dernier une pseudo-conservation du bâtiment du fond.

La Commission s’était élevée contre le « vidage » de cette maison et la tranformation de son élévation.
Le nouveau projet présenté propose la conservation et la restauration du pavillon du fond de la parcelle, sans modification de sa façade et en conservant les planchers.

SOURCES
- archives nationales : F³¹ 61.
- archives de Paris : D³P⁴ 905, VO¹¹ 2792 et VO¹² 463.

RÉSOLUTION
La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de démolition partielle d’un ensemble faubourien.
Dans la mesure où le nouveau projet prévoit la restauration de l’immeuble situé au fond de la parcelle, sans modification de sa façade et en conservant les planchers, la Commission a levé son vœu du 15 juin 2012 (BMO du 6 novembre 2012).



Plan de datation des bâtiments existants.



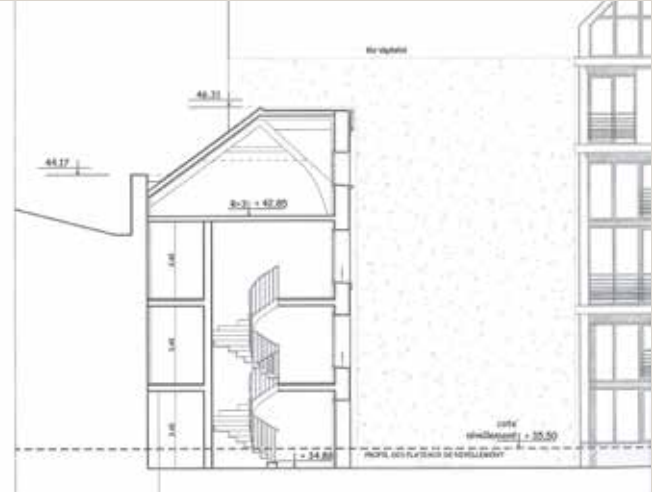
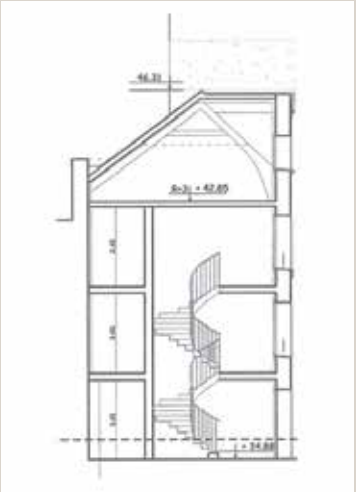
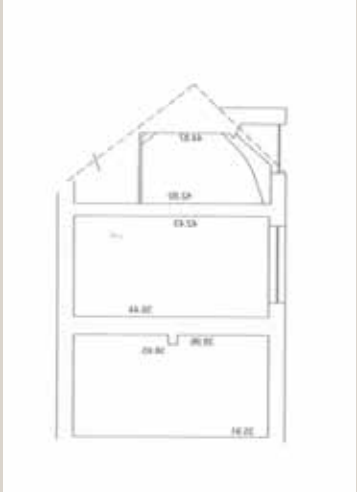
Bâtiment du fond : élévation de l'état existant (© Acoupe! architecture).



Élévation du bâtiment du fond : à gauche, le premier projet, avec la modification des niveaux ; à droite, le nouveau projet, respectant les dispositions actuelles (© Acoupe! architecture).



Élévation du bâtiment du fond : à gauche, le premier projet, avec la modification des niveaux ; à droite, le nouveau projet, respectant les dispositions actuelles (© Acoupe! architecture).



Coupes du bâtiment du fond, de gauche à droite : état existant, 1^{er} projet, aujourd’hui abandonné, et nouveau projet : les niveaux de plancher sont désormais conservés (© Acoupe! architecture).



Vue actuelle des parties hautes de la maison du fond de la parcelle.



Vue projetée de la maison des années 1840 conservée et restaurée au fond de la parcelle (© Acoupe! architecture).

[223, rue Lecourbe (15^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Réaménagement de la chapelle du centre Saint-Jean de Dieu

Pétitionnaire : M. BONNAUD, Claude - ASSOCIATION DE GESTION DE L'ŒUVRE DE SAINT JEAN DE DIEU
DP 075 115 12 V 0328
Dossier déposé le 02/07/2012
« Modification des portes du porche d'entrée de la chapelle avec création d'une sortie de secours, après démolition partielle du mur, côté cour. »

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

- séance du 29 mars 2009 : restructuration intérieure de l'aile le long de la rue Lecourbe. Pas de résolution.
- séance du 15 juin 2012 : « La Commission du Vieux Paris (...) souhaite que la qualité architecturale de cette cha-

pelle ainsi que son décor intérieur (peintures et mobilier) soit mieux respectés. Elle conteste la démolition du porche et des stalles et souhaite que des solutions moins destructrices soient trouvées au problème d'accessibilité des handicapés. »

PRÉSENTATION

La Commission du Vieux Paris dans son vœu du 15 juin 2012 avait contesté la démolition du porche et des stalles. Elle avait appelé à une meilleure mise en valeur de la qualité architecturale de la chapelle et de son décor, réalisée par Alphonse Richardière en 1897. La présente proposition, qui fait suite au vœu exprimé lors de la scéance du 15 juin dernier, prévoit maintenant la conservation du porche tandis que les portes actuelles (récentes) seraient remplacées par des vantaux motori-

sés en tôle perforée et en verre.
En lieu et place de la dépose des stalles initialement envisagée, celles-ci seraient maintenant conservées et adaptées à une utilisation par les personnes à mobilité réduite. Pour cela, elles seraient décollées du mur de 20 cm, ramenées au niveau du sol par suppression d'une marche et de la clôture qui les séparent aujourd'hui de la nef. Le reste du mobilier est appelé à disparaître. Des escaliers d'accès aux tribunes sont toujours envisagés contre le mur du chevet afin de permettre aux visiteurs d'accéder à des espaces muséographiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 1811.
- Émile Bellier de la Chavignerie et Louis Auvray, *Dictionnaire général des artistes de l'école française*, Paris, Renouard, 1882, tome premier, p. 298.
- Marie Rablat, *Œuvre de la rue Lecourbe, Chapelle Sainte-Clotilde, Notre-Dame de la Charité*, étude historique non publiée, 2009.
- Anne Dugast et Isabelle Parizet, *Dictionnaire par noms d'architectes des constructions élevées à Paris aux XIXe et*

XXe siècles, 1^{ère} série, tome IV, p. 63, notice 4184.

RÉSOLUTION

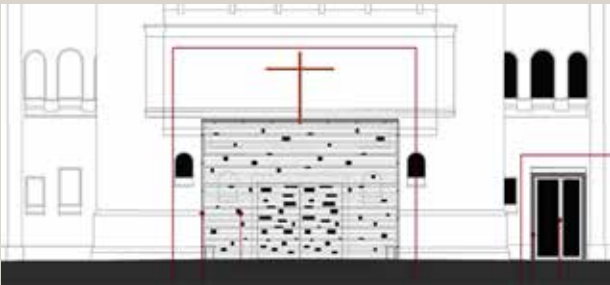
La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet d'intervention sur la chapelle de l'hôpital Saint-Jean de Dieu, dans le 15^e arrondissement.
Compte tenu de la qualité du décor intérieur de la chapelle (peintures de Charles de Coubertin et mobilier), la Commission a souhaité qu'il soit conservé dans son intégralité. C'est pourquoi elle a demandé que les stalles soient conservées dans leur disposition d'origine, et que le maître d'ouvrage renonce à la création des deux volées d'escalier projetées le long du chevet plat au profit d'une solution qui en conserve le décor.
Elle a noté avec satisfaction que la démolition du porche n'était plus envisagée, mais puisque l'accès PMR est prévu par la porte latérale, elle s'interroge sur l'utilité de remplacer les portes de l'accès principal par des vantaux motorisés (BMO du 6 novembre 2012).



Vue actuelle de la chapelle Saint-Jean de Dieu.



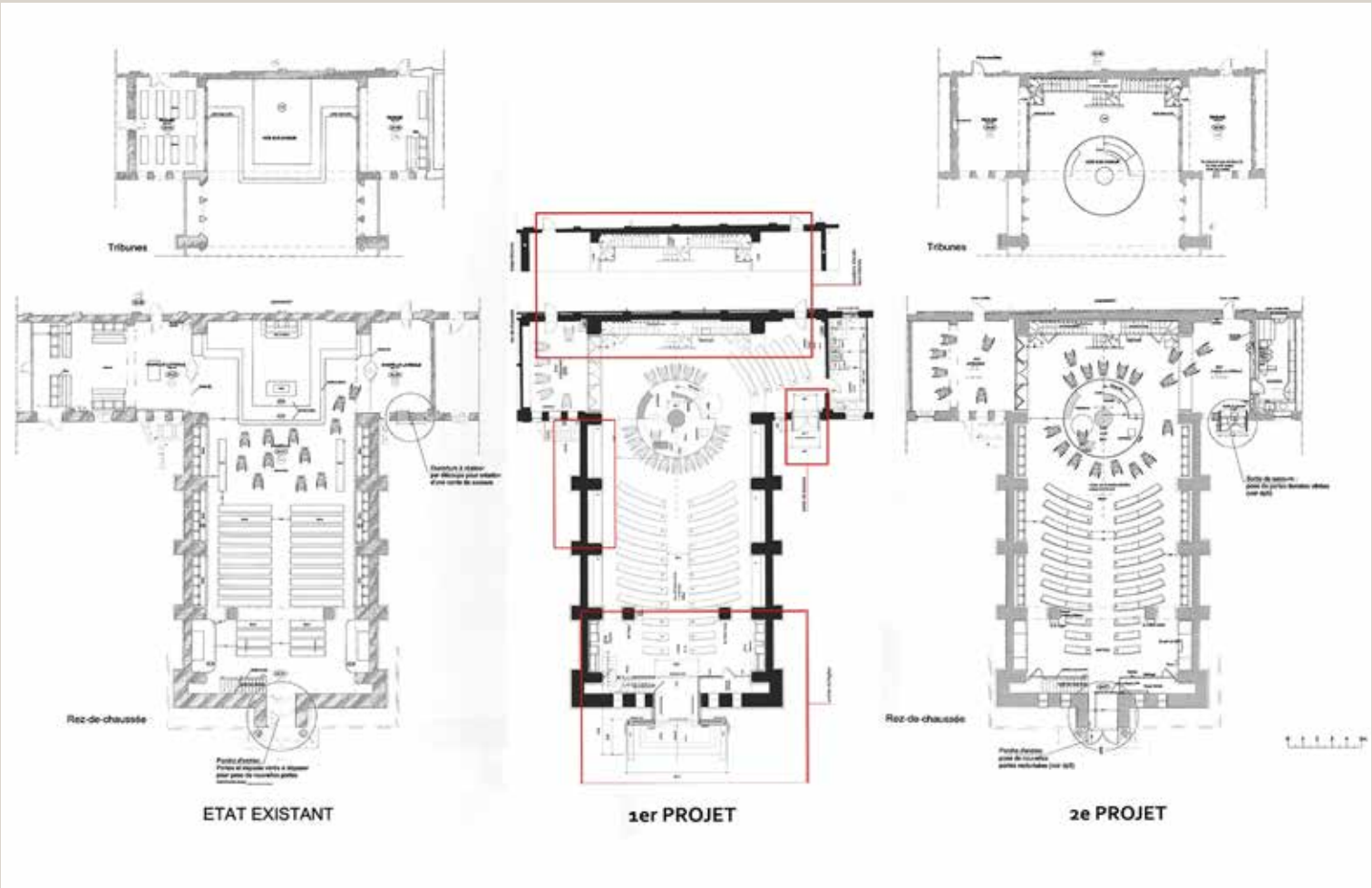
Détail de l'actuel porche d'entrée de la chapelle (© Corinne Callies & Drouin Olivier).



Détail du premier projet – abandonné – (© Corinne Callies & Drouin Olivier).



Détail de la nouvelle proposition qui conserve le porche (© Corinne Callies & Drouin Olivier).



En haut, de gauche à droite : plan du niveau supérieur du chevet, de l'état actuel, du premier projet – présenté en juin 2012 – et du projet modifié. En bas, de gauche à droite : plan du niveau rez-de-chaussée de l'état actuel, du premier projet – présenté en juin 2012 – et du projet modifié (© Corinne Callies & Drouin Olivier).

[23bis, rue Dufrenoy (16^e arr.)]

SUIVI DE VŒU

Modification de la façade d'un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. BRONNER, Charles

CERCLE DUFRENOY & ACTI

DP 075 116 12 V 0469

Dossier déposé le 27/07/2012

« Réhabilitation d'un centre culturel, création d'un ascenseur extérieur en façade arrière et ouverture d'une trémie dans le plancher du rez-de-chaussée. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU. Motivation : « Hôtel particulier construit par l'architecte Laurent Farge en 1890. Il conjugue des éléments de goût régionaliste sur une façade d'inspiration néo-Louis XIII en brique et pierre. La charpente apparente est peinte en blanc. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 15 octobre 2009 : « La Délégation Permanente de la Commission du Vieux Paris (...) a recommandé que le projet de restructuration de cet hôtel particulier construit en 1890-91 par l'architecte Laurent Farge, et protégé au titre du PLU, soit revu dans un sens plus respectueux du bâtiment, de ses éléments d'origine, en particulier de son escalier néo-Louis XIII en bois à balustres, et de ses percements. »

PRÉSENTATION

La façade dans le goût régionaliste de cet hôtel avait été remarquée lors de sa construction en 1891, et fut publiée la même année. En 1901, son architecte procéda à la surélévation d'un niveau à l'arrière du bâtiment et au remplacement du jardin par une extension sous verrière. En

1908, le balcon sur rue fut agrandi puis, en 1911, le comble redressé. La façade se présente aujourd'hui dans ce dernier état (à l'exception d'une frise de céramique disparue). La distribution intérieure est globalement conservée, notamment en ce qui concerne les escaliers, constitués d'une volée en pierre menant au rez-de-chaussée haut, puis un escalier en bois à garde-corps ouvragé jusqu'au premier étage, prolongé par un degré à jour central et barreaux métalliques. La cage rassemblant l'entrée et la première volée présente le seul décor conservé.

À l'automne 2009, la Commission a été consultée sur un projet de modernisation du petit équipement culturel qui existe dans cet hôtel, dans le cadre d'une mise aux normes de sécurité du fait de son statut d'ERP.

Pour cela, la transformation de la baie à linteau métallique en troisième porte était proposée dans le soubassement. Pour répondre aux remarques de la préfecture de police, ce système d'issues est aujourd'hui revu, entraînant la suppression de la porte de service latérale initialement conservée.

Quant à la fenêtre à linteau métallique, elle serait toujours transformée en porte, mais son passage serait élargi

à 2,10 mètres.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- archives de Paris : VO¹¹ 1034.

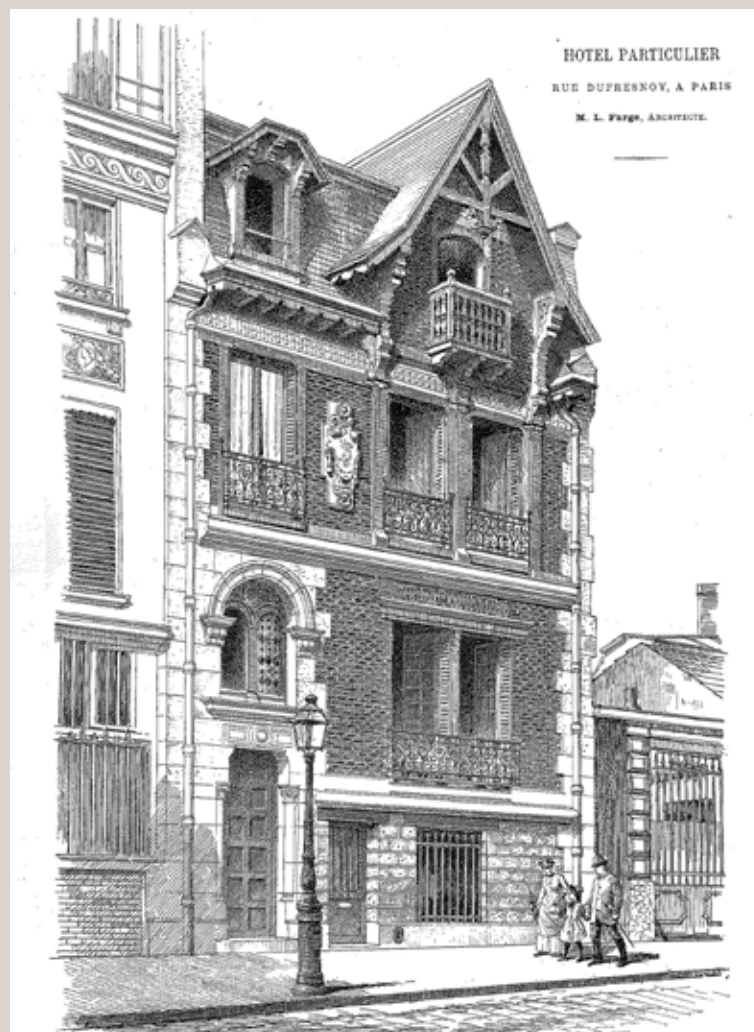
- *La Semaine des constructeurs*, n° 16, 10 octobre 1891, p. 185 à 187.

- Anne Dugast, *Dictionnaire par nom d'architecte*, tome II, notice n° 1891 p. 50 et pl. 64.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de modification de la façade d'un hôtel particulier de la fin du XIX^e siècle, rue Dufrenoy, dans le 16^e arrondissement.

Elle a demandé que soit proposée une solution plus respectueuse des dispositions architectoniques du soubassement de cet hôtel particulier construit en 1890-91 par l'architecte Laurent Farge, et protégé au titre du PLU (*BMO* du 6 novembre 2012).



Façade d'origine de l'hôtel particulier (*La Semaine des constructeurs*, n° 16, 10 octobre 1891).



Façade en 2009.



Photo-montage du projet de 2009 (à gauche) et de la nouvelle proposition (à droite) (© Didier Fruchet, architectes). Cette dernière propose de modifier les ouvertures du rez-de-chaussée de la façade : la grande fenêtre devient une issue de secours de 2m. de large, au détriment de la porte de service qui disparaît.

[28-30, rue de Vitruve (20^e arr.)]

SUIVI DE VŒU
Conservation de deux immeubles de faubourg

Pétitionnaire : M. SAADA, Frédéric - SA B INVEST 2.0

DP 075 120 12 V 0284

Dossier déposé le 25/07/2012

« Ravalement des façades sur rue et courette, avec ouvertures de baies sur rue, remplacement de fenêtres, déplacement d’une porte d’accès et démolition d’édicules sur courette. »

SHON supprimée : 12 m², surface du terrain : 262 m².

PROTECTION

Aucune, mais la parcelle est signalée au PLU.

ANTÉRIORITÉ

Séance du 16 décembre 2010 : « La Commission du Vieux Paris (...) a examiné le projet de démolition de deux petits immeubles construits au début des années 1860, rue Vitruve. Considérant que ces maisons de faubourg, caractéristiques du quartier de la Réunion, constituent dans ce secteur malmené par les grandes opérations de rénovation urbaine de l’après-guerre, un témoignage du passé industriels de l’Est Parisien, la Commission a émis le vœu qu’elles ne soient pas démolies mais réhabilitées. »

PRÉSENTATION

La rue Vitruve remplace l’ancienne rue des Hautes Vignoles, l’un des chemins desservant les terrains agricoles situés entre la barrière des Fermiers généraux et le village de Charonne.

Ce quartier ne s’urbanise qu’après l’annexion de 1860. Les immeubles n° 28 et 30 de la rue Vitruve ont été bâtis avant 1862 : le 28 se trouve correspondre exactement à la description donnée par les calepins du cadastre à cette date. Le commerce est d’abord un débitant de vin, puis un marchand de charbon, alors que les étages sont loués en garnis.

Le n° 30 est d’abord composé d’un seul étage entre rue et jardin ; en 1875, un petit immeuble est construit en fond de parcelle (à l’identique de celui du 28). La boutique est également louée à un débitant de vin, et les logements à différents ouvriers, dont des dévideuses, probablement employées par la filature voisine. Enfin, en 1907, le bâtiment sur rue est surélevé d’un étage carré par l’architecte G. Hervé, donnant l’état actuel.

Ces deux immeubles sont aujourd’hui les derniers de la rue Vitruve à correspondre au gabarit et à l’époque d’urbanisation de ce quartier, à proximité de la place de la Réunion. Le n° 30 a été fragilisé par la démolition en 1970 des bâtiments industriels formant l’angle avec la rue des Pyrénées.

Fin 2010 et début 2011, un promoteur demandait leur démol-

tion totale en raison de leur vétusté, mais la Commission s’y était opposée.

Aujourd’hui, un autre pétitionnaire propose leur réhabilitation, avec une modification mineure de l’organisaiton du rez-de-chaussée de l’immeuble de gauche.

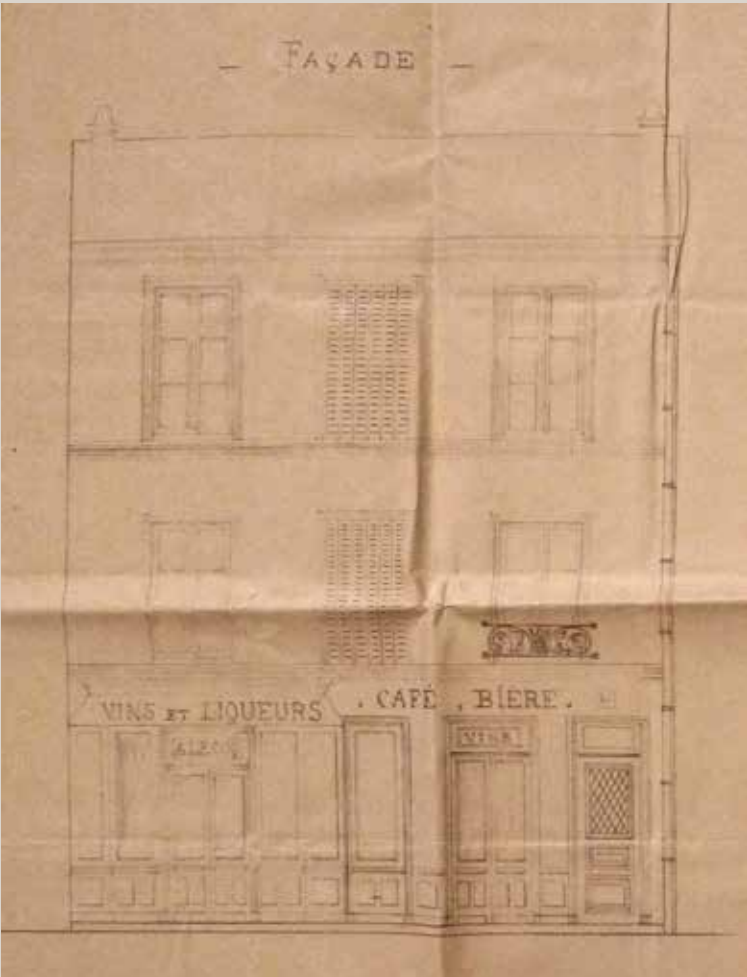
SOURCES

- archives de Paris : VO¹¹ 3957 et D¹P⁴ 1223.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 septembre 2012 à l’Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le nouveau projet de réhabilitation de deux bâtiments faubouriens rue de Vitruve, dans le 20^e arrondissement.

Dans la mesure où le nouveau projet prévoit désormais la conservation et la réhabilitation de ces deux bâtiments plutôt que leur démolition totale, la Commission a levé son vœu du 16 décembre 2010 (*BMO* du 6 novembre 2012).

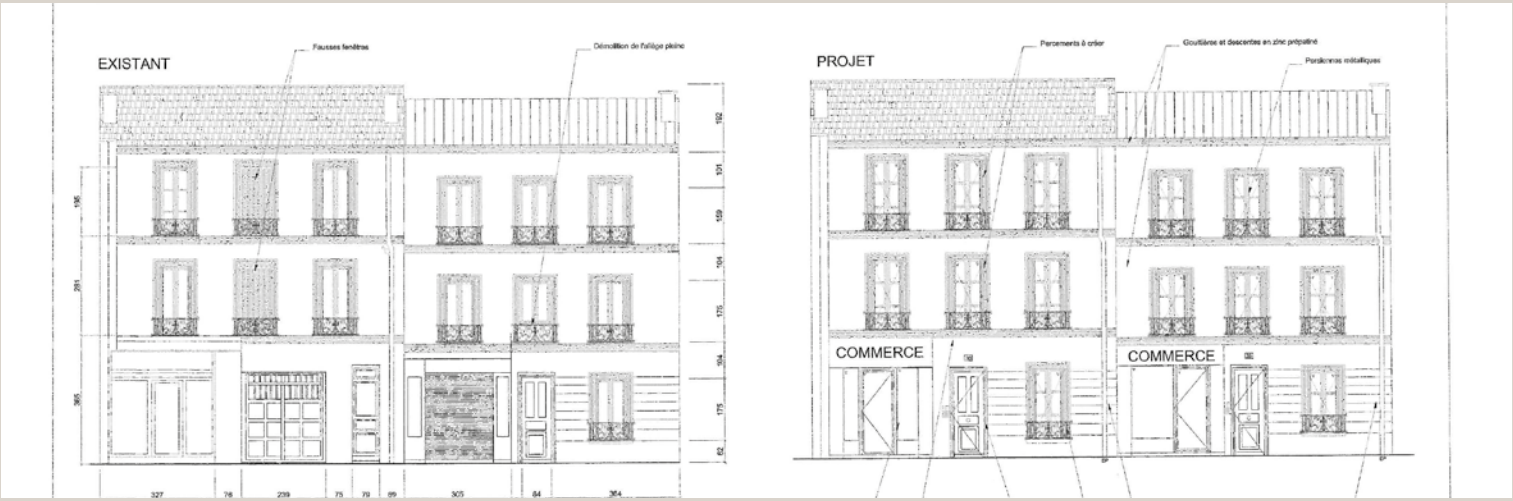


Façade du n° 30, rue Vitruve à l’occasion de la surélévation réalisée par G. Hervé en 1907 (Archives de Paris).



Deux vues actuelles des n°s 28 et 30, rue Vitruve. Les deux maisons sont les dernières d’une séquence basse caractéristique.

À droite : vue perspective du projet de construction d’un immeuble neuf, présenté en décembre 2010 et aujourd’hui abandonné (© Imhotep architectes).



Élévations sur rue : état existant, à gauche, et nouveau projet, à droite (© Anthony Ramet, architecte) : les maisons sont conservées et restaurées, seule l’élévation du n° 30 est modifiée (perçement de la travée aveugle et déplacement de la porte d’entrée).

[Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial]



5, cité Durmar (11^e arr.)

Pétitionnaire : M. COHEN, Xavier - SARL X2J

PD 075 111 12 V 0006

Dossier déposé le 25/07/2012

« Démolition d'un bâtiment de 1 étage, sur impasse. »



9-11, rue de Pouy (13^e arr.)

Pétitionnaire : M. MERLAY, Patrick - SCI PLAZA PARIS 13 POUY

PC 075 113 12 V 0009

Dossier déposé le 19/04/2012 et modifié le 15/06/2012 et 27/06/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 6 étages sur un niveau de sous-sol (11 logements créés- 6 places de stationnement) après démolition totale d'une maison de ville sur rue et de boxes de stationnement en fond de parcelle. »

SHON démolie : 243 m², SHON créée : 805 m².



32, rue de Chambéry (15^e arr.)

Pétitionnaire : Mme & M. BLANC, Anne-Cécile et Adrien

PC 075 115 12 V 0041

Dossier déposé le 16/07/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation (1 logement créé) de 4 étages avec toiture-terrasse sur 1 niveau de sous-sol après démolition de 3 bâtiments d'artisanat de 1 étage sur rue. »

SHON démolie : 130 m², SHON créée : 360 m², surface du terrain : 130 m², hauteur du projet : 19 m.



34, rue Navier et 68, rue Pouchet (17^e arr.)

Pétitionnaire : Mme LAURENT, Emmanuelle

SCI POUCHET NAVIER

PC 075 117 12 V 0050

Dossier déposé le 06/07/2012

« Construction d'un immeuble d'habitation de 5 étages sur rez-de-chaussée (14 logements créés) après démolition d'un ensemble de logements vétustes. »



13, boulevard Berthier (17^e arr.)

Pétitionnaire : M. BAILLY, Didier

PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT

PD 075 117 12 V 0008

Dossier déposé le 12/07/2012

« Démolition d'un bâtiment de 5 étages, sur rue et parc. »



7-9, rue Esclangon (18^e arr.)

Pétitionnaire : M. REY-GRANGE, Dominique

PC 075 118 12 V 1037

Dossier déposé le 01/06/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 6 étages sur un niveau de sous-sol (16 logements créés) après démolition totale de 2 bâtiments de 2 étages. »

SHON supprimée : 355 m², SHON créée : 1029 m², surface du terrain : 286 m².

[] Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial



30bis, rue de Nantes (19^e arr.)

Pétitionnaire : Mme BRODOVITCH, Céline - SOREQA

PD 075 119 12 V 0006

Dossier déposé le 13/07/2012

« Démolition d'un bâtiment d'hébergement hôtelier de 1 étage sur rue et cour. »



114-116, bd de Charonne, 61-71, rue Alexandre Dumas et 45, rue Planchat (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. BENSÂÏD, Bernard - SNC BV BUILD

PC 075 120 12 V 0037

Dossier déposé le 02/07/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation de 5 étages sur rue et cour (14 logements créés) après démolition d'un garage d'automobiles. »

SHON démolie : 680 m², SHON créée : 833 m², surface du terrain : 2352 m².



17, rue Rémy de Gourmont (19^e arr.)

Pétitionnaire : M. CROQUETTE, François

PD 075 119 12 V 0007

Dossier déposé le 16/07/2012

« Démolition d'un bâtiment d'habitation (1 logement) de 2 étages sur rue. »

SHON démolie : 80 m², surface du terrain : 49 m².



69, rue des Orteaux (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. DAUTREY, David - EXCELYA SAS

PC 075 120 12 V 0030

Dossier déposé le 12/06/2012

« Construction d'un bâtiment d'habitation (13 logements créés) et de commerce de 5 étages sur rez-de-chaussée sur rue après démolition d'un bâtiment d'habitation (1 logement) et d'entrepôt de 1 étage partiel sur rez-de-chaussée. »



15, rue Ferdinand Gambon et 74-76, rue des Maraîchers (20^e arr.)

Pétitionnaire : Mme BOUCARD, Laurence

RESIDENCE SOCIALE DE FRANCE

PD 075 120 12 V 0009

Dossier déposé le 23/07/2012

« Démolition d'un ensemble de bâtiments de 2 étages, sur rue et cour. »

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Christian Nicol, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmauelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris